

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(130^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Vendredi 11 Décembre 1981.

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — **Démission d'un vice-président de l'Assemblée nationale** (p. 4703).
2. — **Demande de levée d'immunité parlementaire.** — Candidatures pour une commission *ad hoc* (p. 4703).
3. — **Plan intérimaire pour 1982 et 1983.** — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 4703).

Discussion générale (suite) :

MM. François d'Aubert, Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire,

Royer,
René Souchon,

Asensi,
Germon,
Tavernier,

Jourdan,
Bergelin,
Charzat,

Méhaignerie, le ministre d'Etat.

Réunion de la commission des finances (p. 4718).

MM. Christian Goux, président de la commission des finances ;
Robert-André Vivien.

Reprise de la discussion (p. 4719).

MM. Ibanès,
de Caumont.

Suspension et reprise de la séance (p. 4721).

MM. Moutoussamy,
Bertile,
Weisenhorn,
Guyard,
Sueur.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. — **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 4726).
5. — **Ordre du jour** (p. 4726).

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEMISSION D'UN VICE-PRESIDENT
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Christian Nucei une lettre par laquelle il déclare se démettre de ses fonctions de vice-président de l'Assemblée nationale.

— 2 —

DEMANDE DE LEVEE D'IMMUNITE PARLEMENTAIRE

Candidatures pour une commission « ad hoc ».

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, transmise par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, une demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée.

Cette demande sera imprimée sous le numéro 608, distribuée et renvoyée, en application de l'article 80 du règlement, à une commission *ad hoc*.

Conformément à l'article 25 du règlement, M. le président a fixé au mardi 15 décembre 1981, à dix-neuf heures, le délai de dépôt des candidatures.

La nomination prendra effet dès la publication de ces candidatures au *Journal officiel* du 16 décembre 1981.

— 3 —

PLAN INTERIMAIRE POUR 1982 ET 1983

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983 (n^{os} 576, 592, 597 et 599).
Cet après-midi, l'Assemblée a abordé la discussion générale de ce texte.

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, monsieur le ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, mes chers collègues, aujourd'hui plus que jamais, la France a besoin d'un Plan. Les difficultés qu'elle connaît résultent largement de la nécessité de s'adapter à un contexte extérieur qui se modifie tous les jours et elles ne peuvent trouver leur solution que dans un effort à la fois cohérent et continu dont les résultats n'apparaîtront qu'avec le temps. Pour l'avoir déjà affirmé lorsque j'étais dans la majorité, je crois être bien placé pour le redire maintenant que je suis dans l'opposition : l'économie française a besoin d'un effort continu et non d'expédients.

C'est donc avec regret, monsieur le ministre, que je considère le projet que vous nous présentez et qui porte le nom de Plan intérimaire. Sans doute faut-il montrer quelque indulgence en raison des conditions dans lesquelles vous l'avez élaboré. La nouvelle équipe arrivée au pouvoir sans grande préparation, quoi qu'elle en dise, n'avait aucun projet sérieux à présenter. Elle a apparemment juxtaposé quelques notes hétéroclites pour les présenter comme un Plan.

Il n'y a pas eu de concertation, d'autres l'ont déjà souligné. Même vos amis politiques n'ont pas fait de gros efforts de ce côté-là. Je me suis laissé dire que M. Pierre Joxe, président du conseil régional de Bourgogne, avait refusé de convoquer celui-ci en session extraordinaire pour discuter du projet de Plan.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Calomnie, calomnie !

M. François d'Aubert. Pas du tout, monsieur le ministre, c'est malheureusement la vérité. Nous nous sommes un peu renseignés.

Le résultat de cet amalgame est qu'on n'a jamais vu pareil contraste entre les principes exposés et la politique suivie par le Gouvernement, ce qui s'explique essentiellement par l'incohérence de ce plan.

Le plan intérimaire présente trois caractéristiques : c'est un plan revanche, un plan incohérence et, ce qui est le plus grave pour vous, un plan absence.

C'est un plan revanche parce qu'on n'a jamais vu un Plan prendre pour point de départ un bilan aussi falsifié de la politique suivie au cours des dernières années.

C'est un plan incohérence parce que, je le répète, on n'a jamais vu pareil contraste entre les principes exposés et la politique suivie.

C'est un plan absence parce que jamais un plan n'a aussi peu répondu à l'idée que, vous-même, vous vous faisiez — du moins le pensions-nous — d'une planification authentique et démocratique à la française.

Un plan revanche : l'introduction de ce document dresse un bilan parfaitement subjectif, voire falsifié, de la réalité de l'« héritage », selon l'expression de certains membres du Gouvernement. Elle porte un jugement sans complaisance — c'est normal — mais malheureusement sans objectivité.

En fait, cette introduction politicienne est une réécriture — excusez-moi du terme — revancharde du rapport Bloch-Lainé. La commission des sages, elle, avait montré que la volonté de critique n'excluait ni la modération ni l'honnêteté. Je vous donnerai simplement un ou deux exemples de réécriture. Dans ce rapport, lorsqu'il est question des inégalités, M. Bloch-Lainé reconnaît que, « au cours des sept dernières années, dans la lutte contre les inégalités, plus souvent dénoncées, mieux analysées depuis douze ans, des résultats incontestables ont été obtenus ». Et de citer un certain nombre de résultats, notamment en ce qui concerne les réductions d'écart de revenus. Cette appréciation nuancée devient dans votre Plan intérimaire : « La société française est l'une des plus inégalitaires du monde industrialisé. »

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'est vrai !

M. François d'Aubert. Je crois que celui qui a écrit cela y est allé un peu fort !

En revanche, nous aurions très bien accepté que vous repreniez, dans votre introduction, les conclusions du rapport Bloch-Lainé qui nous paraît une analyse convenable du bilan.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. François d'Aubert. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur d'Aubert, il existe des statistiques internationales produites par l'Office des statistiques des Communautés européennes et par l'O.C.D.E. Elles abordent les salaires ; c'est relativement facile. Elles abordent les revenus ; c'est déjà moins commode, car les revenus non salariaux sont moins connus. Elles abordent peu les patrimoines, je l'admets.

Sur les deux premiers points, si j'excepte l'Europe méditerranéenne : l'Italie, l'Espagne et le Portugal, il est établi que la France est le pays où la distribution des revenus est la plus inégalitaire.

Qu'avons-nous dit d'autre ? Je me suis tout simplement référé à des sources internationales.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse, mais elle ne me convainc pas du tout. Vous faites référence aux sources de l'O.C.D.E., qui ont été reprises dans un rapport établi l'an dernier par M. Uri pour le compte du parti socialiste. Vous reconnaissez que ce n'est pas forcément la meilleure source pour étayer votre démonstration.

Votre introduction politicienne et partisane, vous auriez donc pu en faire l'économie. Elle n'a pas sa place dans un Plan dont on pourrait pour le moins attendre qu'au-delà des polémiques partisanes, il cherche à établir un consensus, à réconcilier les Français, à les rassembler, à les mobiliser autour d'une ambition commune pour les années à venir. Malheureusement, il n'en est rien.

Deuxième trait de ce Plan : l'incohérence. L'emploi, il est vrai, est au cœur de votre Plan. Malheureusement, vous n'avez pas procédé à une analyse économique sérieuse du phénomène chômage, ni surtout de ses causes. C'est une première évidence.

Pas d'analyse non plus sur le plan de la démographie. J'ai d'ailleurs été surpris d'entendre M. Planchou déclarer, je crois, dans une interview au *Matin* que, finalement, le chômage n'avait aucune cause démographique. C'est tout de même aller un peu loin.

L'emploi est donc au centre de votre stratégie, et vous mettez trois moyens à son service : la relance de l'activité, le partage du travail et les nationalisations. Mais nous verrons bien vite qu'entre ces trois moyens, existent de multiples contradictions et de multiples incohérences.

Sur la relance de l'activité, d'abord, on ne trouve pas beaucoup de chiffres dans le Plan, mais j'en retiendrai un qui est essentiel : vous vous êtes assigné l'objectif d'une croissance de 3 p. 100 par an. Croyez-vous franchement, monsieur le ministre, qu'avec une croissance de 3 p. 100, vous allez réduire le chômage ?

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Je ne l'ai jamais prétendu : lisez mieux ce qui est écrit !

M. François d'Aubert. Je suis heureux de vous l'entendre dire, puisqu'en 1978, vous avez déclaré ici même : « Chacun sait qu'aussi longtemps que la croissance n'est pas au moins égale à 4 p. 100, le sous-emploi ne fera qu'augmenter dans notre pays. » Pensez-vous que ce soit encore exact aujourd'hui ?

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. 3 p. 100 de croissance plus partage du travail égale stabilisation !

M. François d'Aubert. Vous ne comptez donc pas uniquement sur la croissance de 3 p. 100 pour résoudre le problème de l'emploi.

Quelle est la crédibilité de cette relance de l'activité ?

Relance par la consommation, allez-vous me dire. La note conjoncturelle de l'I.N.S.E.E. qui vient de paraître a perçu un petit frémissement dans la consommation, mais cela n'implique pas, vous le savez bien, une reprise de l'emploi. En revanche, cela présente un inconvénient très clair, celui d'aller à l'encontre de votre objectif de reconquête du marché intérieur, compte tenu de la relation qui existe entre la croissance et les importations. Actuellement, les importations vont très vite, plus vite que la reprise de l'activité dont certains parlent.

Voyant que la consommation ne peut pas faire de miracles, vous nous parlez de l'investissement. Il y a là une sorte de décalage ; premier temps : l'accroissement de la consommation, deuxième temps : l'investissement.

L'investissement, lui, se fait vraiment attendre, sur les deux années du Plan intérimaire, et on se demande pourquoi il ne se ferait pas attendre plus longtemps encore. Car comment les entreprises pourront-elles investir ? Il est prévu que la hausse des prix industriels sera limitée à 8 p. 100 par an. Ce n'est pas assez pour reconstituer les marges des entreprises.

Comment s'établira le lien entre la relance par la consommation et la relance par l'investissement ? Dans votre esprit, ai-je cru comprendre, ce sont des démarches successives et non pas simultanées.

Revenons un instant à la consommation. Que se passera-t-il à la fin du quatrième trimestre de 1982, quand les effets de la relance et de l'injection de crédits auront été atténués et qu'au même moment, le poids des impôts s'abattra sur les consommateurs ? Vraisemblablement, il se produira un creux dans la consommation, sans qu'il soit pour autant évident que l'investissement ait pu reprendre.

Sans compter que la relance dépend en grande partie de l'extérieur, de l'évolution en Allemagne et aux Etats-Unis ou d'après les renseignements dont nous disposons, il ne se passera probablement rien avant le second semestre de 1982. Alors, reconnaissez qu'essayer de soutenir l'emploi par la relance de l'activité est un pari difficile à tenir.

Ce pari est rendu encore plus aléatoire par l'incohérence entre votre Plan et l'action gouvernementale quotidienne.

Il y a un bon raisonnement dans le document que vous nous soumettez. Pour que l'emploi reprenne, écrivez-vous, il faut une croissance durable. M. Barre ne le démentirait pas — qui suppose elle-même l'amélioration de la situation financière des entreprises. Aux pages 17, 32, 73 et 96, vous notez que l'augmentation des charges des entreprises doit être freinée en vue d'aboutir à une stabilisation. Or, que constate-t-on ? Que le Gouvernement, il y a un mois, a décidé une augmentation des charges des entreprises. Contradiction !

La croissance suppose que les impôts supportés par les entreprises n'augmentent pas trop vite et soient même, eux aussi, stabilisés. Mais le budget pour 1982 se caractérise par une augmentation de la pression fiscale sur les entreprises. Contradiction !

Votre plan préconise que les taux d'intérêt soient le plus bas possible. Or jamais les taux d'intérêt n'ont été aussi élevés en France que depuis que les socialistes sont au pouvoir.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Depuis que Reagan est au pouvoir ; ce n'est pas tout à fait la même chose !

M. François d'Aubert. Je ne dis pas que ce soit uniquement votre faute, mais ce n'en est pas moins vrai, monsieur le ministre.

Le Plan intérimaire recommande l'orientation de l'épargne vers les entreprises productives et l'augmentation des fonds propres. Or le déficit du budget pour 1982 confisque une partie très importante de l'épargne pour son financement. D'autre part, les entreprises déjà nationalisées et celles qui vont l'être auront aussi, en 1982, 1983 et au-delà, des besoins de financement très importants et elles viendront assécher le marché financier. Sans compter que les propriétaires des petites entreprises qui, quelquefois, augmentent leurs fonds propres par des apports personnels, risquent d'être découragés de le faire à cause de l'impôt sur les grandes fortunes. Autant de contradictions, pour ne pas dire davantage, entre le Plan et l'action gouvernementale quotidienne.

La relance suppose qu'il n'y ait pas de dérapage inflationniste. Or, là encore, tout est réuni pour qu'il se produise. Je ne ferai pas de pronostic sur les taux ; 0,9 p. 100 en novembre, c'est une bonne nouvelle. Je ne sais pas si décembre sera meilleur ; je le souhaite aussi, car il est nécessaire que l'inflation se ralentisse. Mais enfin, j'imagine mal que le déficit budgétaire prévu pour 1982 puisse constituer un frein à l'inflation.

D'ailleurs, le projet de budget pour 1982 table sur une hausse des prix de 12 p. 100. Or, dans votre Plan, vous avancez le chiffre de 10 p. 100. Qui a raison ? Vous, monsieur le ministre du Plan, ou M. le ministre chargé du budget ? A ce propos, notons que les tarifs publics augmentent bien au-delà de 10 p. 100 puisque la redevance télévision enregistre une hausse de 13 p. 100 et les tabacs de 20 p. 100.

Alors, quelle sera la conséquence de cette relance sur l'emploi ? La croissance atteindra-t-elle 3 p. 100 et, si c'est le cas, les effets positifs sur l'emploi que vous en attendez se produiront-ils ? Nous l'ignorons, et je suis persuadé que vous-même, vous n'en savez trop rien.

C'est pourquoi, dans votre panoplie pour lutter contre le chômage, vous avez pris un deuxième moyen : le partage du travail. Mais quel repli stratégique ! La logique n'est plus du tout la même, puisque, ce faisant, vous passez de l'économie à l'arithmétique. Au fond, vous ne faites rien d'autre qu'une division en répartissant une quantité de travail que l'action économique ne vous permet pas d'accroître entre les chômeurs et les actifs. Et puis, la formation professionnelle que vous comptez dispenser à certains jeunes est sans doute une bonne chose, mais ce peut être aussi un simple moyen de retarder leur situation de chômeur, si rien n'est changé à notre système éducatif.

De plus, le partage du travail passe par la réduction de la durée du travail qui nécessite le respect de deux conditions.

D'une part, à la page 60, vous nous indiquez que la réduction hebdomadaire d'une heure doit se faire sans perte de salaire par tête en moyenne. Mais, page 57, vous précisez que l'augmentation du salaire horaire ne doit pas alourdir les coûts de production. C'est presque la quadrature du cercle !

D'autre part, les capacités de production doivent être maintenues grâce à une meilleure utilisation des équipements. Là, le problème est clair et doit être posé : la productivité ne risque-t-elle pas, pour ainsi dire, de progresser trop vite, et de faire perdre ainsi bien plus d'emplois que la réduction de la durée du travail n'en fera gagner ?

Sur le plan du partage du travail, avez-vous effectué des calculs ? Notre plan, le VIII^e, et les autres, avaient quelques mérites : ils péchaient aussi par quelques insuffisances, mais au moins ils étaient programmés sur ordinateur. Le modèle informatique D. M. S. donnait des statistiques dont vous vous serviez quelque peu abusivement : l'hypothèse de 2 500 000 chômeurs en 1985 était une hypothèse parmi d'autres, il faut le dire. Vous avez choisi la plus mauvaise, mais c'était votre droit !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Ce n'est pas de la politique constante !

M. François d'Aubert. A quel résultat aboutissaient les simulations du D. M. S. en ce qui concerne le partage du travail ? Selon les simulations les plus optimistes, la réduction du temps de travail, permettrait de réduire le nombre de chômeurs de 300 000 unités fin 1985. On est loin du miracle que vous attendez du partage du travail !

Apparemment, le partage du travail ne résoudra pas le problème du chômage, l'économie n'y parviendra pas non plus par le biais de la relance, ni l'arithmétique par le biais du partage du travail. On en arrive au troisième moyen : les nationalisations.

Que vous le vouliez ou non, dans l'esprit des Français, les nationalisations offrent un moyen de lutter contre le chômage et de préserver la sécurité de l'emploi. Mais je ne conteste pas qu'il y ait un malentendu entre les Français et le Gouvernement.

Que ferez-vous quand on vous posera la question de savoir si les nationalisations permettront, par exemple, de maintenir les quelque 6 000 emplois « en trop », selon les économistes, dans l'industrie du textile ou de résoudre d'un coup de baguette magique le problème de l'emploi dans les télécommunications ? C'est une question qu'il faut se poser. Les nationalisations ne sont pas le remède miracle contre le chômage, sans compter l'incohérence entre la nationalisation, qui est un acte centralisateur de l'Etat, et la décentralisation que propose le Gouvernement.

Pour clore le chapitre de l'incohérence, je relève celle des pouvoirs publics : un projet d'un côté ; la réalité de l'autre, sans aucun rapport entre les deux. Le Plan n'est plus le projet du Gouvernement, mais celui de votre ministère parmi quarante-deux, dont la seule utilité paraît être de mettre honorablement à l'écart un homme dont le parti socialiste accepte difficilement qu'il ait des idées, mais pas du tout qu'il ait des pouvoirs.

Une autre question se pose : quelle est la cohérence du Plan pour le citoyen ? Je procéderai à un rapide examen de vos priorités et des conséquences du Plan.

Le Plan accorde une priorité à la réduction du temps de travail. En résumé, les Français travailleront six jours de moins en 1982 mais, compte tenu de l'alourdissement du prélevement obligatoire, ils travailleront six jours de plus pour l'Etat. Je vous laisse, monsieur le ministre, méditer sur l'extrapolation que l'on peut faire de ces deux évolutions ! Je ne sais en quelle année les deux courbes se rejoindront, mais le résultat risque d'être quelque peu bizarre pour l'économie française et la vie des Français.

Enfin, l'absence caractérise votre Plan. Pour qu'un document passe pour un Plan, il doit répondre à certaines conditions : la durée, la clarté des choix, la cohérence, l'énoncé des moyens. Je vais parler de la cohérence.

La force d'un Plan se caractérise d'abord par la continuité dans l'action. Le budget permet normalement de respecter le Plan. Malheureusement, votre Plan a été préparé après les premiers choix budgétaires. Par conséquent le seul moyen efficace pour faire entrer le Plan dans les faits par le biais des finances publiques consiste à recourir au budget de 1983. Au mieux, votre Plan est en quelque sorte l'exposé des motifs de la loi de finances pour 1983, à condition que le Gouvernement vous suive.

La clarté des choix est un élément essentiel. Il y a trois ou quatre ans, vous l'auriez reconnu également. Le VIII^e Plan fixait sept priorités, votre Plan n'en prévoit aucune. Or des problèmes tels que l'emploi ou la politique industrielle supposent des choix.

Par exemple, en ce qui concerne l'emploi, le Plan fait largement reposer la réduction du chômage sur un effort de productivité et de compétitivité des entreprises. Dans ces conditions, donner la priorité à l'emploi conduit à s'interroger sur deux points. Premièrement, la priorité donnée à l'emploi et à la productivité n'oblige-t-elle pas à choisir entre deux types de dépenses et à sacrifier toutes celles qui ne concourent pas à la productivité ? Deuxièmement, on ne peut associer le partage des emplois grâce à la baisse de la durée du travail et la compétitivité des entreprises que si le partage des emplois est associé au partage des revenus. L'expression figure dans le Plan mais le choix n'est pas fait puisqu'on prétend à la fois réduire la durée du travail, abaisser l'âge de la retraite, maintenir le pouvoir d'achat des salaires et augmenter celui des prestations sociales.

Mon deuxième exemple se rapporte à la politique industrielles. Je passerai à ce sujet sur un certain verbiage qui a exaspéré plus d'un.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur François d'Aubert, puis-je vous interrompre ?

M. François d'Aubert. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Je reconnais qu'il est assez discourtois de vous interrompre, ce que je fais rarement, mais je serai probablement amené à ne vous répondre que demain matin, vu l'heure, et peut-être ne serez-vous pas là pour entendre l'essentiel de ma réponse.

Sans vouloir prolonger le débat, je vous indique simplement que les difficultés que la majorité, à laquelle vous avez appartenu pendant les années précédentes, a rencontrées sur le plan de l'emploi vous conduisent maintenant à démontrer devant l'Assemblée qui, Dieu merci, n'en croit rien, qu'aucune solution n'est possible en matière d'emploi. Tel est le fond de votre propos. Je tiens à rendre sensible l'ensemble de l'opinion, à travers la presse qui nous écoute, au sens de votre démonstration, car vous avez omis de mentionner que ce Plan établit une pondération entre différentes contraintes et que le choix d'une croissance de 3 p. 100 correspond à une ambition modérée.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très modérée !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. C'est vrai. J'aurais souhaité retenir une croissance plus forte, mais il convient de tenir compte de la contrainte extérieure que nous connaissons bien.

Cela étant, pour l'avenir de notre pays, la priorité absolue est celle de la compétitivité de notre appareil productif. Un calcul exploratoire confirme que si nos hypothèses sont tenues la croissance moyenne de productivité sera annuellement de 4 p. 100, ce qui limite entre 400 000 et 500 000 le nombre de créations d'emploi grâce à la réduction de la durée du travail avec une hypothèse de croissance de 3 p. 100.

Or, dans la période actuelle, 250 000 personnes arrivent annuellement sur le marché du travail, de telle sorte que le Plan intérimaire — il est dur pour un socialiste de le reconnaître, mais c'est la réalité, je ne l'ai pas oubliée, contrairement à ce que vous venez d'affirmer — se traduira par la stabilisation du chômage en 1982 et l'amorce d'une baisse en 1983.

Ces chiffres sont cohérents, monsieur d'Aubert. Je regrette que tant d'outrance vous amène à nous expliquer que l'on ne peut s'attaquer au problème du chômage. On fait le maximum d'efforts dans ce sens, en adoptant l'attitude cohérente que je viens de décrire.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre d'Etat, il n'est pas inutile de mettre de temps en temps les points sur les « i ». Vous êtes ainsi conduit à apporter des réponses intéressantes, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas avec vos collègues du Gouvernement.

Nous constatons que la situation de l'emploi est au centre des préoccupations du Plan intérimaire, mais nous ne discernons pas le lien entre les trois moyens successifs que vous proposez pour améliorer cette situation et votre objectif initial. Il n'est pas évident que la relance de l'investissement entraînera une reprise de l'emploi. Nous sommes confrontés à ce problème depuis cinq ou six ans.

La politique industrielle a fait l'objet aussi d'un certain verbiage. Je vous en donne un exemple tiré de la page 153 du projet de loi :

« C'est pourquoi, à l'avenir, les choix des objectifs de la politique industrielle, tout en s'appuyant prioritairement sur la prise en compte de la compétitivité des firmes, s'efforceront d'intégrer les interdépendances entre activités et de limiter au maximum les coûts parfois élevés de perte de cohérence de l'appareil productif. »

Le style n'est pas très bon. On ne voit pas très bien quelle est la signification de ce paragraphe. J'ignore la personne qui l'a rédigé, mais quelques remontrances pourraient lui être adressées.

Mais soyons plus sérieux, votre politique industrielle privilégie un peu tout et présente de multiples priorités. Or quand il y a trop de priorités, il n'y en a plus.

Vous recommandez d'aider les grandes entreprises, notamment le secteur public élargi — on l'avait compris lors du débat sur les nationalisations — les entreprises moyennes, les P. M. E., mais il convient aussi de privilégier les technologies d'avenir, les secteurs arrivés à maturité, les secteurs en difficulté. Que reste-t-il après avoir passé en revue ces trois secteurs ? Malheureusement, tout est prioritaire. Or, un Plan a justement pour mission de fixer des priorités. Comme l'indiquait M. Planchou dans le journal *Le Matin*, il est dommage que le Plan intérimaire ne soit pas plus sélectif.

Pourtant, le Plan a oublié les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Vous y avez pensé lors de la discussion du VIII^e Plan, mais ils ont malheureusement disparu.

Ce plan se caractérise donc par une absence de priorité très nette et aussi par une absence de cadrage économique et financier. La contrainte extérieure est tout à fait méconnue, elle est seulement traitée sous forme d'allusions. Aucun objectif n'est chiffré, sauf la croissance et l'emploi dont vous avez parlé. Il aurait été intéressant, par exemple, de connaître vos objectifs en matière de reconquête du marché intérieur.

J'ai souvent entendu les socialistes réclamer un chiffrage des équipements collectifs et des investissements publics, et demander l'établissement d'une programmation. Or, elle est inexistante dans votre projet. Vous comptez pourtant sur l'investissement public pour soutenir l'investissement en général. Je n'aurai pas la cruauté, monsieur le ministre, de citer les propos que vous avez tenus dans le cadre de ce débat au sujet des chiffres.

Enfin, ce Plan est dépourvu de moyens efficaces. A tout le moins présentent-ils une certaine ambiguïté. En l'absence de programmes d'action prioritaire, qui étaient bons, vous inventez les contrats de plan qui nous placent au cœur du problème de la décentralisation, de l'autonomie des entreprises publiques, de l'autonomie réelle des régions. S'il s'agit de contrats type, ceux-ci peuvent constituer un moyen de recentralisation. S'ils sont empreints de considérations politiciennes, ils peuvent signifier un moyen de pression du pouvoir central sur les villes ou les régions qui n'ont pas votre couleur politique. Traitez-vous avec les entreprises ou avec les fédérations d'entreprises, on l'ignore, pourtant ce n'est pas la même chose quant à la place du secteur privé dans l'économie résiduelle, une fois tout le reste nationalisé.

En conclusion, je poserai quelques questions. Dans quel environnement et comment vivront les Français dans deux ans ? Combien y aura-t-il de chômeurs ? Quelle sera l'inflation et la hausse des prix ? Je crois qu'il faut revenir aux réalités. Le Plan est là pour ça.

Malheureusement, dans ce Plan, il n'y a rien de contraignant ni d'obligatoire. Pourtant nous pensions que, dans votre logique, vous imposeriez quelques obligations et quelques contraintes...

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Non !

M. François d'Aubert. Or, on n'en trouve nulle part !

Dois-je en déduire que ce Plan a une écriture libérale ? Ce serait quand même une nouveauté !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. C'est plus compliqué que cela !

M. Freddy Deschaux-Beaume. Résignez-vous, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. Comment vivront les Français ? La dernière partie de votre Plan traite du développement culturel ? Nous y sommes nous aussi favorables, mais il est vraisemblable de demander à l'Etat de s'occuper de tout, y compris du développement culturel. Une telle phrase est pour le moins étonnante : « La politique culturelle a pour vocation de coordonner toutes les activités culturelles de création et de diffusion ». L'Etat va-t-il donc s'occuper de domaines qui relèvent normalement des compétences et de la responsabilité de la société civile ?

Comme le dit Jean-François Revel dans un ouvrage récent : « Avec les socialistes au pouvoir, l'Etat ne se contente plus du rôle de distributeur, il se mue en instigateur, en créateur, en programmeur culturel ».

C'est le dirigisme culturel. Je trouve dommage que vous vous associez à une politique qui a des relents et des allures de dirigisme culturel.

Mon dernier sujet de méditation est celui de l'avenir des politiques économiques. Vous dites que la politique de M. Barre a échoué. Les propos que vous tenez sur l'héritage ont une signification profonde. Certains, aujourd'hui, ont des doutes quant au succès de la politique de Mme Thatcher ou de M. Reagan. Nous-mêmes, nous en avons sur votre politique. Si après avoir fait le bilan dans deux ans, on s'aperçoit que ces politiques ont plus ou moins échoué, que restera-t-il ? Quelles seront les recettes ? Aujourd'hui, apparemment, il n'y a pas de recettes-miracules. Y en aura-t-il dans deux ans ? Il s'agit là d'un réel sujet de méditation pour quelqu'un qui réfléchit sur le moyen terme, voire sur le long terme.

M. le président. Monsieur d'Aubert, à plusieurs reprises vous venez d'annoncer votre conclusion. Je vous signale que vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. François d'Aubert. J'ai été interrompu deux fois par M. le ministre d'Etat.

M. le président. J'en ai tenu le plus large compte. Je vous invite maintenant à conclure réellement.

M. François d'Aubert. Je termine, monsieur le président.

La planification — c'est justement ce qui en fait l'intérêt — est une démarche rigoureuse. Elle est inconciliable avec le vague, l'hésitation, l'incohérence. Or, le parti socialiste, quoi qu'il prétende, est resté un parti d'opposition. Il a dans ses tiroirs de nombreux projets, adaptés à toutes sortes de clientèles, mais ils ne sont pas cohérents entre eux et notre économie commence à en souffrir.

Ces difficultés à élaborer un plan ne font que mettre en évidence le caractère peu élaboré et peu cohérent de ces positions. La préparation d'un véritable Plan va l'obliger à choisir : ou devenir un véritable parti de gouvernement, c'est-à-dire accepter de faire des choix, donc des sacrifices, ou continuer à gouverner dans un foisonnement de textes brouillons et contradictoires, dont votre Plan intérimaire, monsieur le ministre d'Etat, n'est qu'un résumé saisissant. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le ministre d'Etat, je respecte votre Plan pour deux raisons.

D'abord, il a eu le mérite d'être élaboré, même vite, pour faire face à la combinaison de deux fléaux : le chômage et l'inflation, dont nous savons très bien, étant proches de la population, vivant au milieu d'elle, qu'elle attend de nous tous que l'on réponde exactement à la même échelle au défi qui nous est lancé.

Ensuite, votre Plan se veut expansionniste. Grâce à une conception de synthèse et à une combinaison de moyens, il

a le mérite d'insister sur la relance, sur la recherche, sur l'innovation et sur les effets de la décentralisation au niveau économique.

Mais je me suis posé la question de savoir s'il est vraiment mobilisateur. A ce sujet, je n'ai pas trouvé tout à fait ce que je cherchais. Je suis désolé de vous le dire. J'aurais voulu y voir affirmés d'une manière nette et vigoureuse trois impératifs :

Premièrement, nous devons maintenir dans notre pays une économie mixte ;

Deuxièmement — je fais preuve à cet égard d'anticonformisme — l'économie ne doit plus être totalement ouverte ;

Troisièmement, l'économie doit devenir contractuelle.

S'agissant du maintien d'une économie mixte, vous venez d'étendre le secteur public, de lui apporter un souffle nouveau par des investissements, des modifications de structure, notamment d'ordre social.

Pour compenser ce déploiement de la puissance publique dans l'économie, et afin de garantir le pluralisme national, vous auriez dû, dans un chapitre long, vigoureux, musclé, rappeler l'importance des 1 780 000 entreprises artisanales, petites entreprises industrielles ou commerciales...

M. Pierre Weisenhorn. Très bien.

M. Jean Royer. ...qui ont moins de 250 postes, et celles qui en comptent entre 250 et 1 000, que nous appelons les « entreprises moyennes », et préciser que les entreprises qui couvrent 60 p. 100 de la production française méritent toutes les attentions de la part de l'Etat. J'attendais que vous procédiez à un inventaire objectif de leurs difficultés d'ordre fiscal, technologique, sur le plan de l'exportation. J'espérais aussi trouver le rassemblement d'un certain nombre de moyens, plus audacieux que ceux que vous avez évoqués. J'essaie de m'introduire dans votre dialectique afin de voir jusqu'où vous seriez allés dans vos propositions.

Pourquoi ne pas modifier les seuils à partir desquels l'application du code du travail varie pour les entreprises ?

Pourquoi ne pas les avoir rehaussés et établi des lissages dans les charges sociales au moment du passage du seuil ? Je reviendrai sur ce point dans un de mes amendements.

Pourquoi ne pas avoir proposé, avant la redistribution de l'impôt entre l'Etat et les collectivités locales, un abattement de la taxe professionnelle gagé sur une partie de votre déficit budgétaire ?

Pourquoi ne pas avoir amplifié le rôle de cet instrument concurrentiel des banques qu'est le F. D. E. S., le fonds de développement économique et social ?

Certains diront que c'est de l'argent budgétaire, et que la planche à billet sert à financer les investissements. Je réponds par la négative. Le F. D. E. S. permet de prêter à des taux dont les frais financiers sont acceptables par les entreprises. C'est donc une manière de contenir l'inflation. En outre, les prêts sont consentis pour des investissements productifs. Par conséquent, tant que l'investissement productif gage l'émission de monnaie, l'équilibre est maintenu.

En quatrième lieu, j'aurais voulu que l'on encourage davantage l'innovation des entreprises en articulant mieux leurs efforts, avec ceux de l'A. N. V. A. R.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Jean Royer. Enfin, j'aurais souhaité que vous fixiez avec netteté le nombre des emplois à créer.

Vous avez parlé de 400 000 à 500 000 emplois à créer pour l'ensemble des entreprises publiques ou privées. J'aurais été plus ambitieux. En France, 52 000 entreprises emploient de sept à onze personnes. Supposons que chacune d'elles crée seulement quatre emplois ; dans les deux ans qui viennent, pratiquement 200 000 emplois seraient ainsi créés et ce, aussi bien dans le secteur rural, dans les villes moyennes que dans les grandes villes.

Tel est le premier impératif, sur lequel j'insiste avec véhémence.

Le deuxième, c'est ne plus pratiquer une politique totalement ouverte.

Oui, je suis anticonformiste ! J'en ai assez de constater que nous importons du chômage en même temps que les produits venus de l'étranger, parce que nous ne savons pas mobiliser toutes nos ressources nationales et parce que la concurrence internationale est devenue déloyale, certains Etats abaissant le

prix des produits qu'ils vendent à l'extérieur grâce à des manipulations monétaires et grâce aux subventions qu'ils accordent à leurs entreprises.

J'en ai assez de constater que nos réseaux commerciaux à l'étranger sont parfois démantelés et que des taxes excessives accueillent nos produits. Pourqu岸, monsieur le ministre, le cognac français qui pénètre au Japon est-il frappé d'un droit trois fois plus élevé que celui qui frappe le saké ? C'est un exemple parmi tant d'autres. S'agissant des roulements à billes des moteurs électriques, de la mécanique de précision, des magnétoscopes et des motos qui nous viennent de l'étranger, le handicap des produits fabriqués en France représente de 20 à 35 p. 100.

Si c'est cela la compétition, il n'y a plus qu'à faire disparaître les clubs de sport ! La différence est telle entre les joueurs que nous ne pouvons plus soutenir la compétition.

Troisième impératif : entrer dans une économie vraiment contractuelle. Pourra-t-on sortir du marasme si la France est partagée en deux camps adverses ? Je vous demande de méditer sur cette question, même si notre discussion semble hors du temps — nous sommes si peu nombreux à délibérer de tout cela.

Dans un pays aussi divers que le nôtre, où tant d'égoïsmes se sont développés, où la réussite est avant tout personnelle, pourquoi ne pratique-t-on pas une véritable politique de contrat ?

D'abord entre les professionnels eux-mêmes. A cinq ou six reprises est affirmée dans votre plan l'idée qu'il faut rapprocher les producteurs des distributeurs et des consommateurs. C'est une idée que je développe depuis 1974, en vain, hélas ! Mais je suis sûr que c'est l'avenir. Il faut que puisse être établie une répartition des charges et des marges entre les producteurs, industriels et agricoles, d'un côté, et les grossistes, les détaillants et les consommateurs au fur et à mesure que ceux-ci seront représentés, par exemple, à l'intérieur des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et des chambres d'agriculture.

Laissez aux professionnels la responsabilité d'établir leurs prix. C'est à eux d'essayer d'être compétitifs. Et soyez le recours, au cas où ils échouent, pour ramener l'économie au niveau de l'intérêt des consommateurs. Voilà la première ligne de contractualisation.

La seconde m'est encore plus chère : c'est la contractualisation entre l'Etat, les régions, les villes et les départements. A cet égard, il est dommage que vous ayez présenté votre plan après le budget. Les collectivités locales ont besoin de moyens financiers si elles veulent créer des emplois ou inciter les organismes qui dépendent d'elles, par exemple les offices d'H.L.M., les sociétés d'économie mixte, les hôpitaux, à faire des réparations importantes pour entretenir leur patrimoine, à réaliser des économies d'énergie, bref à consentir des investissements massifs programmés et bien coordonnés. Or, en 1982, la progression de la dotation globale de fonctionnement sera nettement inférieure à celle qui eût été souhaitable.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Jean Royer. Pourquoi n'avoir pas bloqué les taux d'intérêt des emprunts des collectivités locales ? Dans ces conditions, comment voulez-vous qu'elles s'engagent dans une offensive mobilisatrice contre le chômage ? C'est comme si l'on avait demandé à l'armée d'Italie d'envahir le Piémont sans Bonaparte ! Les collectivités locales sont suffisamment démunies pour que l'on songe à leur donner enfin les éléments financiers qui leur sont nécessaires pour agir.

Enfin, je me serais attendu à ce que l'on consacrait dans le Plan plus de quinze pages au développement régional, même s'il ne s'agit d'envisager qu'une période temporaire, intermédiaire entre le VII^e et le VIII^e Plan. Je reviendrai sur cette question quand je défendrai mes amendements.

Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, j'ai été un peu long et je vous prie de m'en excuser.

Je conclus donc.

Il faut, je le dis avec sincérité, respecter l'effort que fait le Gouvernement, comme celui-ci doit respecter tous ceux qui ne se rallient pas à sa philosophie mais qui, par leur travail, leur énergie et leur cœur, servent aussi la France. Ainsi, et ainsi seulement, le Plan deviendra-t-il, selon une formule qui nous est chère, une véritable et ardente obligation. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. René Souchon.

M. René Souchon. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, le débat sur ce Plan de deux ans doit être, pour l'élu d'une région pauvre et d'un département en voie de désertification, l'occasion de clamer son espoir en l'avenir, même si cet espoir est parfois teinté de quelque appréhension, survivance d'un passé récent où l'oubli — l'oubli des régions défavorisées — était la règle.

Depuis des décennies, l'écart entre régions pauvres et riches ne cesse de croître selon un processus maintes fois décrit à propos des individus, et qui fait que le plus riche a toujours tendance à s'enrichir davantage, cependant que le plus pauvre ne cesse de s'enfoncer dans sa pauvreté.

Ainsi va la loi du capitalisme qui ne laisse aucune place aux faibles et dont pendant vingt-trois ans des gouvernements zélés ont amplifié les mécanismes.

Aujourd'hui, l'espoir que fait naître ce Plan de deux ans est que l'on s'engage dans une véritable politique d'aménagement du territoire qui ferait jouer avec force la solidarité et les transferts de ressources des régions les mieux pourvues vers celles qui le sont moins et qui ont à affronter des handicaps considérables, notamment des handicaps naturels dus à la géographie, au relief.

Il y a toujours eu antinomie totale entre la recherche de la rentabilité à tout prix et un aménagement équilibré du territoire, car la logique du profit a toujours condamné l'équipement des zones et des régions où les coûts de production n'étaient pas réduits au minimum. On a ainsi créé dans ce pays d'immenses déserts verts avec des densités de population très faibles, des zones entières qui ne peuvent espérer en l'avenir que pour autant qu'une volonté politique existe et que celle-ci s'accompagne de la mise en œuvre de moyens à la hauteur des objectifs.

Cette volonté politique s'appelle l'aménagement du territoire et l'outil de cette politique est constitué par le Plan, un Plan qui doit être élaboré à partir des besoins de la population et qui, parce qu'il prend en compte l'analyse des aspirations populaires, peut se permettre d'être fortement incitatif sans être ressenti comme contraignant. Bien au contraire, le Plan doit être un élément de libération de l'individu et de libération des régions ; il doit permettre la réconciliation des citoyens avec leur économie, une économie au service de l'homme, donc dominée par lui pour son mieux-être, son mieux-vivre.

Certes, ce Plan dit « intérimaire » n'est qu'une approche imparfaite de ce que sera la planification à partir de 1984, mais il esquisse déjà suffisamment d'objectifs et de moyens pour les atteindre pour que le goût de vivre et de lutter soit rendu à de nombreuses régions et, par là, à de nombreux individus.

Parmi les objectifs fixés par le Plan intérimaire et susceptibles de permettre à la politique d'aménagement du territoire de devenir une réalité, de faire en sorte que le fossé se comble progressivement entre régions riches et pauvres, je voudrais souligner plus particulièrement les éléments ayant trait à la politique en faveur des petites et moyennes entreprises, des entreprises artisanales et commerciales.

Vous affirmez, monsieur le ministre d'Etat, la nécessité d'une politique active en faveur des P.M.I. et des P.M.E. et nous vous suivons parfaitement sur ce terrain. Les gouvernements précédents ont mené une politique par trop favorable aux grands groupes industriels, oubliant tout le tissu des P.M.I. et des P.M.E.

Combien de fois a-t-on condamné dans le passé les « canards boiteux » qui n'étaient en fait, bien souvent, que de simples entreprises, petites ou moyennes, en difficulté temporaire ?

La condamnation de nombre de ces entreprises a répondu à un critère immédiat de rentabilité, de recherche du profit. On n'a pas mesuré les conséquences de la disparition de ces entreprises pour l'environnement ni le coût, à terme, des mesures qu'il faudrait mettre en œuvre pour refaire, par une politique très volontariste, ce que la loi du profit a défait.

Loin de moi l'idée qu'il faut maintenir envers et contre tout, n'importe quoi, n'importe où, mais simplement la volonté d'appliquer sans réserve une politique qui est susceptible de redonner confiance aux P.M.E. et aux P.M.I. en s'attaquant aux racines du mal qui cause souvent leur perte. Les P.M.E. et les P.M.I. ont peu de fonds propres et sont très dépendantes du secteur bancaire. Par là, elles sont très sensibles aux fluctuations de la conjoncture et supportent en particulier très mal le renchérissement du crédit ou son resserrement.

Ajoutons à cela que le secteur bancaire n'a guère, jusqu'à présent, joué, de sa propre initiative, le jeu d'un développement industriel autre que celui qui assurait des profits importants. Ainsi, lorsqu'une entreprise connaissait des difficultés, on avait plutôt tendance à l'étrangler qu'à lui donner la bouffée d'oxygène qui lui aurait permis de passer le mauvais cap. C'était d'autant plus vrai que l'entreprise était plus petite et je dois dire que cela reste, hélas ! encore trop souvent vrai aujourd'hui, malgré les mesures très favorables prises par le Gouvernement pour permettre de surmonter les difficultés de trésorerie, conforter les fonds propres, faciliter l'accès au crédit et notamment aux prêts de longue durée. Le système bancaire nationalisé aura, demain, un grand rôle à jouer dans ce secteur, mais il faudra changer de nombreuses habitudes.

Cet effort en faveur des P.M.E. et des P.M.I. est d'autant plus important qu'elles constituent l'essentiel du tissu industriel du pays et surtout que, par leur éclatement, leur diffusion sur tout le territoire, elles sont l'un des piliers d'une politique cohérente d'aménagement du territoire. Et qui dit politique cohérente d'aménagement du territoire, dit aussi, dans les circonstances présentes, politique de l'emploi.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, à travers le secteur des entreprises nationalisées, il faudra s'efforcer de conforter le tissu industriel existant en établissant des relations privilégiées entre ce groupe nationalisé et telle ou telle P.M.E. choisie pour sa production, mais aussi pour sa localisation.

Si la localisation correspond en effet à un objectif clairement défini d'aménagement du territoire, il faudra que le secteur nationalisé puisse intervenir au nom de cette solidarité nationale qu'il ne suffira plus d'invoquer mais de mettre en pratique.

Plus tard, il sera nécessaire de procéder à des implantations volontaires des petites et moyennes entreprises à partir du secteur nationalisé et des efforts que les régions et les différentes collectivités seront prêtes à réaliser.

Il faudra aussi s'efforcer de traiter au mieux l'environnement des P.M.E. et des P.M.I. et en particulier songer que, si celles-ci peuvent être un instrument privilégié de l'aménagement du territoire, leur dissémination les soumet à des contraintes particulières qu'elles ont souvent des difficultés à surmonter. Je pense notamment aux contraintes liées aux transports.

En effet, l'entreprise implantée en zone rurale et qui remplit donc parfaitement l'objectif d'aménagement du territoire doit souvent faire venir sa matière première d'assez loin et expédier le produit fini vers les zones urbaines, qui sont les zones de consommation. Ceci se complique encore en zone montagneuse. Les surcoûts dus aux transports sont d'autant plus importants qu'il existe sur notre territoire une différenciation inadmissible entre les prix des carburants en fonction des zones de distribution des pétroliers.

M. Robert de Caumont. Très juste !

M. René Souchon. Bien entendu, c'est dans les zones déjà naturellement les plus défavorisées que le carburant est le plus cher. Cela, joint à toute une série de handicaps bien connus, tels que la consommation supérieure ou l'usure plus rapide des véhicules, fait qu'il y a actuellement une dissuasion à l'installation de P.M.E. ou P.M.I. en zones défavorisées et qu'il faudrait commencer à régler des problèmes aussi élémentaires que l'unicité du coût du carburant sur tout le territoire, avant d'envisager l'attribution des différentes primes énumérées par le Plan et que je ne rappellerai pas ici, ce qui ne signifie pas que ces primes ne sont pas fort utiles et même indispensables.

A moins que l'on ne pense, et je n'en suis pas loin, que l'égalité, en ce qui concerne le coût des carburants, passe par l'inégalité des traitements et que, s'il doit y avoir une différence dans les prix des carburants, elle devrait être en faveur des zones défavorisées.

Ces éléments de réflexion sont également valables pour l'entreprise artisanale, ce qui ne veut pas dire que les problèmes auxquels celle-ci est confrontée soient de nature identique à ceux des P.M.E.

J'ai parlé dans mon introduction de l'espoir suscité par ce plan mais aussi de quelques inquiétudes. Parmi celles-ci, monsieur le ministre d'Etat, il y a celle que l'entreprise artisanale, celle qui emploie moins de dix salariés, ne soit assimilée à une P.M.E.

Il est vrai que vous avez déjà en partie levé mon appréhension dans votre propos introductif. Mais il reste indispensable que la

spécificité du secteur artisanal soit affirmée. A cet égard, je me permettrai de rappeler ici que l'artisanat représente deux millions de personnes réparties sur 800 000 entreprises.

Dans mon département, rural par excellence, l'artisanat représente 6,5 p. 100 de la population totale et près de 33 p. 100 de la population active hors agriculture. Les chiffres sont élevés et situent le poids économique de l'artisanat qui, en zone rurale, constitue le complément indispensable de l'agriculture.

Il ne faut cependant pas cantonner l'artisanat aux zones rurales, il est aussi important en milieu urbain où il est souvent le seul et trop rare support d'activités d'entretien et de réparations.

Mon inquiétude, monsieur le ministre d'Etat de ne pas voir l'artisanat à la place qui doit être la sienne avait été confirmée par la lecture du chapitre sur le bâtiment et les travaux publics. En effet, si le Plan affirme clairement la volonté de relancer ce secteur, il ne fait pas état du type d'entreprise qui assure 60 p. 100 de l'activité du bâtiment et qui sont des entreprises artisanales.

Toute politique d'aménagement du territoire, toute politique de reconquête du marché intérieur, toute politique de l'emploi doit passer par la prise en considération de l'entreprise artisanale et de ses difficultés.

S'il n'y avait pas une telle prise en compte, le danger serait grand de voir condamnées les entreprises de ce type ou, si elles continuaient à vivre, de le faire dans des conditions qui, du point de vue de la durée du travail, des conditions de travail de façon générale feraient classer ces entreprises dans la catégorie de celles qui, appartenant à un passé révolu, ne sont pas à même de jouer un rôle positif dans l'avenir.

Il me paraît essentiel que le Gouvernement prenant en compte l'originalité de l'artisanat, mette en œuvre des mesures complémentaires déjà prévues concernant l'allègement des charges sociales, une certaine forme d'indemnisation du chômage de l'artisan lorsqu'il est réduit à l'arrêt de son activité et surtout des mesures économiques incitant, par exemple, les collectivités locales, lorsqu'elles lancent un marché, à faire des lots de taille suffisamment réduite pour permettre aux artisans de soumissionner.

M. Robert de Caumont. Très bien !

M. René Souchon. Quant au commerce, son rôle, et le Plan le souligne, peut être aussi essentiel pour mener une politique dynamique d'emploi et de désinflation. L'accent est mis, et c'est essentiel, sur la formation des hommes et sur la modernisation de notre réseau de distribution. Celui-ci est en effet si complexe, si embrouillé qu'il est difficile, voire impossible, de maîtriser les prix, sauf à mettre en œuvre des mesures qui ne frappent pas les véritables coupables.

Toutefois la modernisation des circuits de distribution, et de façon générale de tout l'appareil commercial, doit s'appuyer sur l'analyse objective de l'existant. Il faudrait en particulier se garder de croire que le commerce intégré est la panacée. Celui-ci, dans des conditions de concurrence loyale, n'obtient pas de meilleurs résultats que le commerce traditionnel qui est le seul à permettre encore aux zones rurales à faible densité de population d'avoir quelques services à proximité.

La modernisation de notre appareil commercial, absolument indispensable pour être efficace et pour répondre elle aussi aux objectifs de la politique d'aménagement du territoire, doit prendre en compte la notion de solidarité. Le centre commercial regroupant une grande surface et quelques indépendants présente en zone urbaine un indiscutable agrément, mais il devrait à notre sens participer au financement du maintien du boulanger de campagne qui n'a plus, bien souvent, les 1 000 habitants nécessaires à la rentabilisation de son four ou à celui de l'épicier ambulant qui va porter le kilo de sucre jusque dans le plus reculé des hameaux.

C'est en fait, à travers la politique en faveur des entreprises artisanales et commerciales que nous souhaitons, tout le problème de l'aménagement équilibré de l'espace qui est posé. Quand la population atteint dix habitants au kilomètre carré, parfois moins, dans une zone, il faut savoir si l'on aura la volonté de l'aménager et de permettre à des hommes d'y vivre dans des conditions acceptables.

Le Plan qui nous est aujourd'hui présenté, permet de penser que c'est dans cette direction que le Gouvernement désire s'engager. Nous lui accordons toute notre confiance pour mener

à bien une tâche d'autant plus difficile que l'héritage est très lourd, notamment dans les secteurs plus particuliers des petites et moyennes entreprises, des petites et moyennes industries et des entreprises commerciales et artisanales. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'objectif principal que se fixe le Plan intérimaire de deux ans est la reconquête de notre industrie nationale.

C'est une orientation suffisamment nouvelle, en rupture avec la politique passée, pour qu'on en souligne les aspects positifs. A notre sens, la volonté clairement affirmée du Gouvernement de développer de façon équilibrée l'appareil productif national constitue effectivement une avancée essentielle pour renverser la tendance et commencer à apporter des solutions à la crise.

Une nouvelle croissance pour notre pays impose nécessairement une nouvelle croissance pour ses régions, en particulier pour la première d'entre elles, la région parisienne. Le système industriel cohérent qu'elle constitue représente, en effet, un atout de première grandeur pour l'industrie nationale.

Berceau de la grande industrie moderne, en particulier de ses branches les plus novatrices, bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée et d'un grand savoir-faire, d'un tissu de relations industrielles et de recherche unique, la région parisienne joue un rôle d'entraînement décisif de l'économie nationale, en premier lieu dans les activités de pointe.

Relancer l'industrie française, reconquérir le marché intérieur, donner une nouvelle efficacité à la production, notamment sur la base d'un effort de recherche et d'innovation sans précédent, créer des centaines de milliers d'emplois, mais aussi développer les autres régions françaises, ne saurait se faire sans une régénération de l'industrie de la région capitale, la première région industrielle.

Point stratégique de notre industrie, la région parisienne doit pouvoir inverser la tendance imposée par l'ancien régime : c'est une garantie essentielle pour rendre saine et efficace à l'industrie française. Et c'est d'autant plus nécessaire que, depuis plusieurs années, le système industriel parisien a été mis progressivement et méthodiquement en coupe réglée par les gouvernements précédents.

Ce système a été vidé d'une bonne partie de sa fonction de production qui lui donne sa cohérence. En dix ans, il a perdu 400 000 emplois industriels, soit près du quart de ses effectifs.

Mais la situation critique de l'industrie de la région parisienne se caractérise également par le gâchis immense en hommes et en matériels — il pèse sur l'efficacité et accroît les coûts — par le sous-investissement et par le vieillissement de l'appareil productif qui ont comme conséquence de nous placer en situation défavorable par rapport aux autres pays développés.

Pourtant les autres régions françaises sont loin d'avoir profité de la casse de l'industrie en Ile-de-France. Les démantèlements de certaines branches ont surtout contribué à affaiblir globalement notre industrie et à accroître notre dépendance à l'égard de l'étranger — cela est particulièrement vrai des industries de biens d'équipements mécaniques.

Mais, *a contrario*, l'industrie aéronautique, qui est une des rares branches à avoir bénéficié d'une politique nationale ambitieuse, a pris appui sur les atouts considérables de la région parisienne, d'autant qu'elle a été une des seules où il n'y a pas eu de déqualification du travail. Cette industrie est aussi celle qui a créé le plus d'emplois ces six dernières années au plan national. Dans cette branche se sont réalisées les meilleures « décentralisations », notamment, la création de véritables tissus industriels cohérents, faisant appel au travail qualifié, intégrant et développant les atouts régionaux, dans la région de Toulouse en particulier. C'est bien la preuve que le développement des régions françaises passe par la valorisation des atouts de la région parisienne !

C'est pourquoi, à notre avis, le plan intérimaire peut agir très positivement pour aller dans cette direction, la seule à pouvoir permettre un développement global et équilibré de l'industrie française sur tout le territoire national. La politique du Gouvernement est un point d'appui qui peut être très efficace pour stopper la tendance au redéploiement et au déclin, et pour entamer la reconquête de l'industrie de la France et de la région parisienne. N'oublions pas que celle-ci est désormais une des moins industrialisées de notre pays, avec 35,5 p. 100 d'emplois industriels contre 43,1 p. 100 dans l'ensemble du pays.

Dans cet esprit, les propositions présentées dans le cadre de la préparation du Plan intérimaire par le préfet de la région Ile-de-France nous paraissent insuffisantes. De plus, elles ne rompent pas réellement avec la tendance à la désindustrialisation : elles sont bien en-deçà des objectifs du Gouvernement.

Selon nous, il est nécessaire de formuler pour l'industrie en Ile-de-France des propositions ambitieuses fondées sur les principes de la reconquête du marché intérieur, de l'essor scientifique et technologique, de la formation et de la qualification des travailleurs.

Des propositions concrètes et sérieuses ont été faites dans la région, s'appuyant sur les propositions des travailleurs et sur les objectifs du Gouvernement. Ainsi les communistes de Seine-Saint-Denis ont présenté les leurs avant-hier, avec des réflexions sur l'emploi et sur le développement économique de leur département.

Dans ce domaine, une première idée s'impose : il convient d'arrêter les fermetures d'entreprises. A cet égard, l'Etat devrait montrer l'exemple, notamment en maintenant en activité la manufacture de tabacs de Pantin.

Tenant compte des atouts très importants dont nous disposons pour revitaliser l'industrie, des avancées nouvelles, consécutives à la victoire du 10 mai, telles les nationalisations, des droits nouveaux pour les travailleurs et les collectivités locales, et des mesures gouvernementales pour l'emploi, les députés communistes de Seine-Saint-Denis proposent des remèdes pour promouvoir un développement industriel sur de nouvelles bases dont les effets, qui dépassent le cadre départemental, pourraient contribuer très efficacement à la réalisation des objectifs que se fixe le Plan intérimaire.

Ainsi, pour l'industrie de la machine-outil, ils préconisent des mesures, réalistes et ambitieuses, de restructuration de la branche, pour amorcer son développement sur des bases inédites, s'appuyant sur les nouvelles techniques et la qualification des travailleurs ainsi que sur le renforcement de la production nationale. Dans cette perspective s'est fortement exprimée la volonté de voir un centre régional de la machine-outil réalisé à La Plaine-Saint-Denis.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre régional pour un développement bien orienté de la production de machines-outils. De plus, elles sont parfaitement cohérentes avec le « plan machine-outil » qui vient d'être présenté par le Gouvernement.

Il nous paraît également indispensable de relancer la recherche et la production dans les secteurs stratégiques de la mécanique et de l'équipement industriel et électrique.

Par ailleurs, des progrès nouveaux ont été opérés dans la définition d'objectifs précis quant à la reconquête industrielle du territoire régional, élément décisif de la reconquête industrielle tout court.

Il s'agit, par exemple, de la revitalisation de La Plaine-Saint-Denis, une des plus belles zones industrielles d'Europe, mais où la multiplication des friches industrielles est le symbole des gâchis de ces dernières années.

Dans le prolongement de cette dernière zone, le vaste secteur d'Aulnay-Roissy, zone d'entrepôts, symbole de notre dépendance, devrait être utilisé d'une manière exactement inverse. Il est possible d'y développer une activité industrielle nouvelle, appuyée sur une nouvelle conception de nos échanges avec l'extérieur. La réalisation d'un centre de commerce inter-régional, près d'un nouveau parc des expositions de Villepinte, pourrait favoriser un rééquilibrage de nos échanges et la valorisation de la production de l'Ile-de-France et des régions Nord et Est du pays.

De même, la création d'un institut de coopération industrielle avec les pays en voie de développement — à proximité de l'aéroport de Roissy — fondé sur les principes d'un nouvel ordre économique international pourrait devenir un élément bénéfique pour l'industrie régionale et un outil efficace pour la nouvelle politique de coopération du Gouvernement.

Il est non seulement possible mais nécessaire de reconquérir l'industrie de la région parisienne en même temps que l'industrie nationale. C'est une motivation importante qui nous conduit à approuver les orientations essentielles du Plan intérimaire.

Tel est le sens de nos propositions, qui visent à en enrichir le contenu. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Germon.

M. Claude Germon. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'adoption du Plan intérimaire n'est que la première phase d'un processus destiné à redonner à la planification

son rôle fondamental en tant qu'instrument de cohérence de la politique économique et sociale.

Ainsi, le Plan va peu à peu devenir la référence permanente, le guide nécessaire aux agents économiques pour orienter et définir leur action. Certes, ce Plan n'est que transitoire. Il ne s'agit pas encore, et il s'en faut de beaucoup, de l'instrument élaboré dont l'économie a réellement besoin. Bien des progrès, des approfondissements sont indispensables tant pour ce qui concerne son mode de préparation que son contenu indicatif, normatif. Il faut donc dès maintenant se mettre à l'ouvrage pour dégager les réflexions qui permettront, d'ici à la fin du Plan intermédiaire, de présenter un plan mieux élaboré, plus complet et plus performant.

Cependant, dès à présent, il convient de mettre en œuvre les moyens grâce auxquels le Plan intermédiaire servira de guide sur le terrain pour l'action des différents ministères. Par-delà la répartition des compétences entre ces derniers — cette répartition est nécessairement quelque peu artificielle et quelquefois génératrice de disfonctionnement — le Plan est l'instrument capable d'affirmer et de favoriser la coopération et la concertation interministérielles.

A ce titre, il me paraît essentiel d'assurer de la façon la plus complète possible la liaison fondamentale entre le ministère du Plan et le ministère de l'industrie : selon les textes, celui-ci définit les stratégies industrielles et veille à la cohérence des diverses interventions de l'Etat en matière industrielle.

La liaison entre ces ministères est d'autant plus nécessaire que le succès du Plan repose fondamentalement sur la création d'emplois industriels, que l'objectif de croissance de 3 p. 100 retenu par le Plan ne sera atteint que si le décollage de la production industrielle, encore fragile, se prolonge, rendant possible sans tension inflationniste excessive l'accroissement de la redistribution sociale.

Le développement industriel et la reconquête du marché intérieur constituent, en effet, les piliers du redressement économique. Dans la mise en œuvre de ces orientations, le ministère de l'industrie doit donc être associé étroitement au ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

Cette liaison Plan-industrie peut se faire selon quatre axes : le budget ; les stratégies industrielles ; l'action du secteur public industriel ; enfin, le niveau local — sur le terrain.

Premièrement, assurer la liaison Plan-industrie par l'intermédiaire du budget.

Au moment où le projet de loi de finances est en cours d'adoption au Parlement, et où les services administratifs commencent à faire connaître leurs « perspectives pour 1983 », il me semble indispensable d'assurer enfin la cohérence entre les documents budgétaires et les orientations du Plan. Il faudra donc que les ministères, celui de l'industrie tout particulièrement, suivent l'exécution du budget de 1982 en fonction des différents objectifs fixés par le Plan. De même, dans le cadre des discussions budgétaires, doivent être favorisées les mesures en conformité avec le Plan et les programmes pluriannuels respectant les objectifs de la planification.

Désormais, contrairement à ce qui se passait, le Plan doit s'affirmer comme la référence quotidienne en fonction de laquelle les ministères doivent orienter leur action. Prenant des engagements devant le pays, nous devons rendre compte de leur réalisation. Donnons-nous donc dès à présent des moyens pour bien respecter nos objectifs. L'affirmation d'une liaison vigoureuse entre le Plan et le budget en est un.

Deuxièmement, assurer la liaison Plan-industrie par les stratégies industrielles.

Lieu d'expertises industrielles, le ministère de l'industrie élabore et définit les stratégies industrielles par secteur ou par filière. Ainsi, en quelques mois, un travail considérable, auquel il faut rendre hommage, a été accompli. Il commence à impressionner favorablement nombre d'industriels. Peu à peu, ont été définies des stratégies pour le meuble, le jouet, le textile, le cuir, la machine outil, l'informatique-robotique, l'imprimerie, entre autres.

Une grande direction des stratégies industrielles a été créée par le ministre pour assurer la cohérence de ces diverses actions et pour veiller à ce qu'elles s'inscrivent bien dans l'ensemble des engagements économiques et sociaux pris par le Gouvernement. A l'évidence, cette direction doit être associée largement aux travaux du Plan, sinon l'action des deux ministères courrait le risque d'être incohérente. J'ai tendance à penser qu'à ce niveau les liaisons actuelles sont notoirement insuffisantes, tant pour la définition des objectifs que pour la mise en place des moyens d'intervention financière de l'Etat en faveur des industriels concernés.

Le ministère de l'industrie possède un capital technique considérable, accumulé par ses directions techniques : il devrait pouvoir être mobilisé utilement par le Plan. Inversement, les contraintes et les choix en matière d'aménagement du territoire pourraient largement déterminer le contenu de certaines stratégies industrielles.

Si l'on veut que le Plan et les stratégies industrielles deviennent des instruments d'action, il faut les élaborer conjointement, et cette association doit déboucher sur des procédures concrètes d'utilisation des finances publiques.

Troisièmement, assurer la liaison Plan-industrie par l'action du secteur public industriel.

Nous l'avons dit maintes fois au cours du débat sur l'élargissement du secteur public : nous voulons faire des entreprises nationales des pôles de développement au service de l'ensemble du tissu industriel national. A l'évidence, le ministère de l'industrie, qui exerce la tutelle sur les entreprises publiques, doit indiquer quelle sera la stratégie de ces entreprises et de quelle façon elle s'intégrera dans l'ensemble des politiques.

Compte tenu du rôle joué par les entreprises publiques, dans certaines branches industrielles, il est nécessaire que le ministère du Plan et de l'aménagement du territoire intègre leur stratégie dans la définition des grands équilibres macro-économiques. Inversement, les grands groupes industriels ont des responsabilités particulières dans l'aménagement du territoire, du fait de leur poids dans les bassins d'emploi qu'ils dominent et de leur importance pour les petites et moyennes industries locales, sous-traitantes ou non. Là encore, ministère du Plan et ministère de l'industrie doivent être étroitement associés si l'on entend bien maîtriser le développement industriel.

Quatrièmement, enfin, la liaison Plan-industrie doit se faire sur le terrain, au niveau local, où elle n'existe pas encore : elle mérite d'être mise en place, et cela me paraît même tout à fait fondamental. L'action du ministère de l'industrie s'exerce, et elle s'exercera de plus en plus, par l'intermédiaire de ses services extérieurs : les directions interdépartementales de l'industrie.

C'est à ce niveau que doivent se préciser, s'aménager les stratégies industrielles, arrêtées par l'administration centrale, ainsi que les orientations définies par le Plan. C'est à ce seul niveau que peuvent être réellement prises en compte les spécificités locales et définies des orientations précises ainsi que les moyens nécessaires pour les réaliser.

La coopération entre les deux ministères est indispensable à toute politique qui, comme la nôtre, vise simultanément le développement de la décentralisation et de la déconcentration, ainsi que la régionalisation réelle du Plan, tant dans la phase d'exécution que dans la phase préparatoire, l'élaboration. Les directions interdépartementales de l'industrie, en contact direct et quotidien avec les industriels, doivent être parties prenantes à la définition du Plan.

C'est sur le terrain que sera finalement jugée la politique économique et industrielle du Gouvernement. La confiance des agents économiques se gagne aussi sur le terrain. L'étroite collaboration des services locaux des ministères du Plan et de l'industrie est une condition prioritaire pour assurer une action efficace. Le meilleur moyen d'inscrire le Plan et les stratégies industrielles dans les faits est de veiller très attentivement à ce que les services extérieurs, au niveau local, soient étroitement associés à leur élaboration.

Je ne suis pas certain que tous les efforts nécessaires soient encore consentis dans ce domaine, mais j'aimerais, pour ma part, que le ministre de l'industrie porte une plus grande attention à l'animation des directions interdépartementales, d'une part, et à la coopération de ses services avec ceux du ministère du Plan, d'autre part. J'aimerais également que M. le ministre du Plan et de l'aménagement du territoire se dote rapidement des structures nécessaires à la mise en place d'une véritable planification régionale.

Adopter le Plan, c'est aussi s'engager à se doter des moyens nécessaires à son application. J'insiste à nouveau sur le fait que nous devons toujours bien lier nos objectifs et nos engagements à notre gestion quotidienne. C'est par l'action concrète de chaque jour que se traduiront peu à peu dans les faits les changements économiques et sociaux que nous avons pour mission de réussir.

Coopération interministérielle et développement des services extérieurs doivent accompagner le grand effort que nous avons déjà effectué pour donner une stratégie industrielle à la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Je vous parlerai de l'agriculture, monsieur le ministre d'Etat ; ce qui ne vous étonnera pas.

Votre plan intérimaire lui accorde une place importante. De plus amples développements auraient même été nécessaires pour une meilleure compréhension des objectifs du Gouvernement. Je le sais bien, l'agriculture est, par nature, rebelle à la planification. Comment, en effet, établir un projet collectif pour plus d'un million de producteurs indépendants, dont l'action économique est, le plus souvent, commandée par la seule expérience personnelle ?

L'extrême diversité de la production, les variations du volume des récoltes dues aux aléas climatiques, l'impossibilité de contrôler les prix de revient : autant de facteurs qui rendent les prévisions difficiles. Il n'en demeure pas moins qu'en ce domaine comme en tout autre la prospective est nécessaire pour maîtriser le présent et orienter l'avenir car les agriculteurs doivent savoir quelle sera leur place dans l'organisation économique et dans la société de demain.

Notre analyse part d'un constat que, samedi dernier, le Président de la République rappelait à Nevers : « La France est une grande nation agricole. Notre agriculture représente une force déterminante pour l'indépendance, la grandeur et la prospérité de la France. » Et il ajoutait : « Il serait paradoxal, dans cette nation agricole, que les victimes du développement économique fussent, précisément, les agriculteurs ! »

Il est nécessaire de répéter, dans ce grand débat national, que l'agriculture est un secteur essentiel à l'équilibre économique du pays. Elle représente 200 milliards de francs de recettes, 100 milliards de francs de valeur ajoutée. En 1980, les exportations agro-alimentaires ont atteint une valeur de plus de 77 milliards de francs.

Chacun le sait, l'extraordinaire modernisation qui a été entreprise depuis le début des années cinquante ne s'est pas accomplie sans tensions. Elle s'est accompagnée d'un fort exode agricole, et même, dans les zones les plus faiblement urbanisées, faute d'emplois industriels et tertiaires qui puissent prendre le relais, d'un important exode rural.

A ce rythme, d'ici à 1990, trente exploitations disparaîtront chaque jour, 520 000 agriculteurs prendront leur retraite, dont le tiers seulement aura un successeur. Il est facile de mesurer l'incidence d'une politique qui poursuivrait un tel mouvement. Le maintien du plus grand nombre de ces hommes et de ces femmes dans les campagnes est donc un objectif prioritaire si nous voulons éviter de surcharger le marché de l'emploi et contribuer à l'équilibre démographique et social de la France rurale. C'est aussi une condition nécessaire pour sauvegarder et même développer l'exploitation de type familial.

Votre plan, monsieur le ministre d'Etat, fixe dans ce domaine quatre orientations fondamentales que la majorité approuve et soutient : améliorer l'environnement économique de l'agriculture ; aider ceux qui en ont besoin et ceux-là seulement ; maîtriser les marchés ; apporter au problème foncier des solutions nouvelles et concrètes.

J'évoque rapidement chacune d'elles.

La vocation de la France à l'exportation doit être réaffirmée. Pour atteindre nos objectifs, nous devons renforcer le secteur agro-industriel et entreprendre un effort tout particulier en faveur des industries de fourniture de biens.

A cet égard je tiens à souligner combien il est anormal, surprenant, que notre industrie de la machine agricole et celle des engrais soient aussi faibles face à la concurrence internationale ; voilà pour les pouvoirs publics un champ de réflexion.

Pour que notre agriculture atteigne un haut niveau technique, il importe d'accroître la recherche agronomique et de conduire une nouvelle politique de productivité qui ne s'identifie pas, ainsi que cela fut trop souvent le cas jusqu'à présent, au productivisme. En d'autres termes, il nous appartient de réduire nos coûts et notre dépendance à l'égard de l'étranger, plutôt que de nous borner à augmenter le volume de la production.

Notre agriculture est, dans une certaine mesure, victime d'un modèle de développement qui ne prend pas suffisamment en compte les ressources de notre terroir. Nous devons faire en sorte qu'elle soit plus économe et plus autonome ; à cet effet, il est urgent de juguler l'augmentation excessive du volume des consommations intermédiaires.

Malade de l'inflation qui grève ses coûts de production et de la crise économique qui affecte le pouvoir d'achat des ménages, elle tire bénéfice de la politique qui est mise en œuvre pour sortir la France de la crise.

J'observe, toutefois, que nous devons résister à la tentation de trop peser sur le niveau des prix agricoles et alimentaires pour « calmer » l'indice. L'exemple des gouvernements précédents montre l'inanité d'une politique...

M. Pierre Méhaignerie. Mais non !

M. Yves Tavernier. ...qui n'apporte pas de progrès décisifs dans la lutte contre l'inflation et qui plonge l'agriculture dans de profondes difficultés.

M. Pierre Méhaignerie. Vous verrez !

M. Yves Tavernier. Monsieur Méhaignerie, vous aurez tout le temps de pratiquer l'auto-critique à cette tribune, soit ce soir, soit mardi lorsque nous parlerons des résultats de la conférence annuelle.

M. Pierre Méhaignerie. C'est ça !

M. Yves Tavernier. Vous affirmez, monsieur le ministre d'Etat, vouloir rechercher la clarté et la solidarité dans les mécanismes de redistribution. Le groupe socialiste vous approuve pleinement. Aidons en priorité ceux qui en ont besoin, et que, pour être plus efficaces, les soutiens publics à l'agriculture soient mieux répartis.

J'ai l'habitude de dire que l'on a eu trop tendance jusqu'à présent à donner une Cadillac à celui qui en possédait déjà une, et à octroyer une rustine au propriétaire d'un vélo. Je grossis le trait pour faire comprendre l'essentiel : l'efficacité économique et la solidarité exigent une autre démarche.

Mais une politique rigoureuse d'aide sociale appelle une connaissance satisfaisante des revenus et, dans votre projet de Plan, vous insistez très justement sur ce problème.

Or, dans ce domaine, les gouvernements précédents ont cultivé l'ignorance afin de masquer une politique favorable à une minorité.

Afin de mieux appréhender la situation réelle des exploitations, il conviendrait, dans le cadre des modifications de la fiscalité que vous proposez, de généraliser, notamment, l'imposition sur la base du « mini-réel » et, au 1^{er} janvier 1983, d'abaisser à 300 000 francs le seuil d'assujettissement à la T. V. A.

L'objectif assigné aux offices par produit est de maîtriser les marchés. L'apport décisif de l'office du blé créé en 1936 dans l'amélioration de la sécurité des revenus des agriculteurs est dans toutes les mémoires. Il convient de poursuivre dans cette voie. Dans un premier temps, nous devons jeter les bases de l'organisation nationale de marchés que protège peu, ou mal, la Communauté économique européenne. Ce sera la raison de la création, dès 1982, d'un office des vins et d'un office des fruits et légumes.

Mais il faut aller plus loin. Il convient de compléter dès maintenant les effets des mécanismes communautaires de garantie des marchés en améliorant l'équilibre entre l'offre et la demande. A cet égard, la réalisation d'un office du lait serait une nécessité.

Enfin, une politique de l'emploi en ce domaine repose sur une politique foncière qui facilite l'installation des jeunes agriculteurs et allège la charge qui pèse sur la paysannerie. A cet égard, la location des terres par les S.A.F.E.R. satisfait une revendication ancienne et fondamentale du mouvement professionnel paysan. L'action du Gouvernement en cette matière redonne espoir à la petite et à la moyenne paysannerie. Je m'en réjouis. C'est pourquoi nous attendons une grande loi foncière qui permettra d'assurer dans un climat moins spéculatif la complémentarité des différents usages de l'espace.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que cette ambition vous tient à cœur depuis fort longtemps. Il convient, dans les années qui viennent, de faire d'un projet une réalité. Votre Plan permet à l'agriculture d'être pleinement partie prenante dans l'atteinte des objectifs fondamentaux qui sont les nôtres, la relance de la production, le soutien de l'emploi et la justice sociale. C'est une raison supplémentaire pour que les socialistes le soutiennent. (Applaudissement sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jourdan.

M. Emile Jourdan. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, substituer au centralisme et à l'autoritarisme une nouvelle conception et un nouveau fonctionnement de l'Etat fondé sur la démocratie et la décentralisation : telle est une des ambitions majeures de la gauche au pouvoir.

Dans le cadre des changements réels de la vie économique et sociale qu'ont choisis les Français, celle-ci veut définir comment ces derniers pourront participer activement, en tant que citoyens et non plus en tant que simples administrés, aux choix qui concernent le développement de leur pays et de leur région.

L'exigence de « vivre, travailler, décider au pays » était le signe de l'émergence politique du fait régional. Ce mot d'ordre révélait une opposition à l'intégration européenne, au choix du déclin de la France et de ses régions qui, toutes, ont subi les coups de boutoir que portait la bourgeoisie contre leur appareil productif et qui déstabilisaient leur population.

Des luttes, aujourd'hui victorieuses, comme celles de Ladreet ou de Manufrance symbolisent les combats qu'ont alors menés les travailleurs et leurs organisations contre un gouvernement antinational.

Ce gâchis par désintégration dominait les orientations des documents préparatoires du VIII^e Plan : celui-ci est désormais périmé, laissant place à « un Plan démocratique et contractuel, décentralisé dans son élaboration comme dans ses objectifs », ainsi que l'indique le Gouvernement.

Dans cette optique, on doit considérer la région comme un niveau majeur de la planification, un lieu de synthèse, d'expression privilégiée des besoins sociaux et économiques des collectivités locales, des entreprises et des travailleurs. Celle-ci doit stimuler, puis adapter les orientations du Plan. A ce propos, nous regrettons qu'elle ait été insuffisamment associée à l'élaboration du Plan intérimaire.

Celui-ci vise à reconquérir le marché intérieur, à définir de nouvelles cohérences et une nouvelle croissance. Il doit permettre le développement harmonieux de l'ensemble des régions, ce qui permettra de rendre son équilibre à l'économie nationale et de mettre fin aux disparités existantes.

A cet égard, les actions qu'il prévoit en faveur des régions défavorisées sur le plan tant agricole qu'industriel constituent l'amorce d'une politique novatrice.

Refuser la destruction des forces productives et de l'appareil de production, s'appuyer sur les acquis de la révolution scientifique et technique, telle est sa logique.

L'échelon régional du Plan ne pourra que s'enrichir par la consultation pleinement démocratique de tous les intéressés.

A cette fin, l'assemblée régionale, élue au suffrage universel direct selon un mode de représentation proportionnelle, doit être dotée d'une autonomie financière réelle et disposer de larges compétences en matière d'équipement.

La région est le coordonnateur naturel des départements et des communes. Cela ne signifie pas pour autant que sa tutelle doit se substituer à celle de l'Etat.

Dans une planification démocratique et décentralisée, c'est à son niveau que sera élaboré un programme concerté d'équipements comportant, outre la définition de la tranche régionalisée du Plan national, l'aide aux départements et aux communes pour leurs équipements.

C'est également à son niveau que devra être établi un programme de développement qui traduise les programmes industriels nationaux.

Dans le cadre des contrats qu'elle passera avec l'Etat, il lui appartiendra de mener à bien les projets nés d'une concertation avec les P. M. I.

C'est enfin à son niveau que doit s'opérer la décentralisation de la gestion du Fonds interministériel pour le développement et l'aménagement rural.

Cette coordination s'effectuera d'autant mieux que le comité économique et social régional, qui exprimera l'identité sociale et culturelle de la région, y participera, permettant une intervention efficace des travailleurs et des élus locaux.

Dans cette optique de coordination planificatrice, la région doit avoir la maîtrise de son territoire et disposer de réelles possibilités d'interventions économiques. Des droits fondamentaux doivent donc lui être reconnus.

En premier lieu, un droit à l'information relative aux données économiques permettant de connaître les objectifs des entreprises et d'appréhender le tissu économique et social régional ;

Ensuite, un droit de proposition portant sur le maintien et le développement des structures existantes, ainsi que sur les implantations d'entreprise. A cet égard, le rôle pilote qu'assigne le Gouvernement au secteur public élargi ne jouera à plein

que si la région a la faculté de proposer des implantations d'unités publiques qui renforcent ou diversifient son tissu industriel ;

Enfin, un droit à l'initiative financière pour soutenir, en liaison avec les comités locaux pour l'emploi, des entreprises en difficulté, sous réserve, bien sûr, de contrôler l'utilisation des fonds publics.

La région doit pouvoir interpeller l'ensemble des organismes financiers et des pouvoirs économiques. A ce sujet, permettez-moi d'illustrer mon propos par un exemple tiré d'une réalité que je connais bien, celle du Languedoc-Roussillon.

Les élus communistes ont élaboré un document sur l'emploi qui s'inscrit dans la perspective du Plan intérimaire. Nos objectifs sont la réduction du nombre de licenciements, de pertes d'emplois et la résorption de 10 p. 100 du chômage, ce qui permettrait la création d'environ 6 500 emplois. Pour ce qui est des moyens d'actions, nous proposons : la création par le conseil régional d'une commission de contrôle des fonds publics associée aux banques nationalisées ; la réforme des Codéfi ; l'instauration d'un comité régional de financement des entreprises en difficulté ; l'attribution au conseil régional d'un droit de veto sur les décisions des syndicats en cas de liquidation de biens et de règlement judiciaire.

Nos propositions s'articulent autour de quatre grands axes de croissance et le développement de l'emploi.

D'abord, l'axe agricole. Nous voulons enrayer une logique de la désertification et stopper une hémorragie qui coûte 3 500 emplois par an. Nous avançons des mesures précises : la création d'un office du vin, d'un office des fruits et légumes, le développement des activités en amont et en aval de l'agriculture telles que la production d'engrais, le machinisme agricole, l'industrie agro-alimentaire.

Deuxième axe : l'axe énergétique qui laisse espérer le maximum d'effets rapides dans la mesure où il relève du domaine public. Nos atouts régionaux sont réels. En ce qui concerne le charbon du bassin cévenol, il est possible d'envoyer pour 1983 le doublement de la production actuelle afin d'atteindre 650 000 tonnes et d'embaucher 600 mineurs. Quant au nucléaire, Marcoule a vocation à devenir le centre français des surrégénérateurs. Nous proposons, en outre, de créer une agence régionale de l'énergie.

Quant à la zone côtière de la région, il convient de tenir compte de notre façade méditerranéenne et de favoriser le développement de nos ports de commerce et de nos ports de pêche, l'essor de la conchyliculture, de l'aquaculture et celui du tourisme en envisageant la régionalisation de la mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral afin d'intégrer la notion de tourisme social.

La richesse humaine recoupe l'ensemble de ces axes de développement. Forte de tous les travailleurs de la région, cette richesse a été jusqu'ici gaspillée.

C'est pourquoi d'importants besoins de formation de la main-d'œuvre régionale se font sentir. Nous comptons également sur le potentiel de recherche régionale : université, école des mines, C. E. A., C. N. R. S.

Voilà quelques exemples choisis parmi les propositions présentées par les communistes dans un esprit de responsabilité pour la région Languedoc-Roussillon. Ils les soumettent à la discussion de tous les intéressés afin de sortir cette région du sous-développement et d'engager résolument la bataille pour l'emploi.

Tout démontre donc que les droits régionaux doivent être assortis des moyens techniques et financiers correspondants, si l'on veut éviter qu'ils ne constituent des coquilles vides.

Les moyens financiers accordés aux régions seront déterminés par une loi prochaine, mais il est annoncé, dès à présent, que ceux-ci seront fixés selon le principe qu'un transfert de compétences s'accompagne d'un transfert de ressources. C'est une démarche nettement positive.

La revitalisation des régions nécessite des ressources importantes. Il faudra donc combiner la fiscalité régionale autonome et la répartition de fonds d'origine nationale. Il conviendra, en même temps, de clarifier les mécanismes d'attribution des dotations budgétaires de l'Etat finançant pour partie les aides régionales ainsi que ceux de la prime nationale d'aménagement du territoire.

Les conseils régionaux devront appuyer leur intervention sur les travaux d'un service économique compétent, mais sans attendre, il faut élargir les organismes existants.

Dotée de tels moyens, la région pourra participer pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la planification nouvelle. Ce pari sur l'avenir ne sera gagné qu'avec l'intervention des travailleurs et des élus.

Les enjeux nationaux se concrétisant au plan régional, il est indispensable de prendre appui sur la volonté des citoyens de participer aux décisions qui engagent leur avenir pour que l'axe de la régionalisation soit bien celui de la démocratie et du progrès social. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bergelin.

M. Christian Bergelin. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'approbation d'un plan par le Parlement est un acte politique important. Elle engage l'avenir de tous les Français ; elle permet un débat d'ordre général fructueux. C'est pourquoi je suis heureux que la planification devienne une priorité, une ardente obligation.

Un Plan, même intérimaire, doit comporter une analyse complète de la situation, définir des objectifs et prévoir des moyens adéquats pour y parvenir. Il suppose des choix, des arbitrages et des priorités. Son élaboration doit s'accompagner d'une étroite concertation avec tous les intéressés.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre d'Etat, que vous aviez demandé l'avis des régions. Mais permettez-moi de vous dire, en tant que conseiller régional de Franche-Comté, que cette consultation n'a été qu'une parodie : deux heures à peine ont dû lui être consacrées.

Par ailleurs, après une lecture attentive de votre projet, nous constatons que votre bilan de la politique passée n'est pas juste ; que le catalogue de vos mesures ajoutées les unes aux autres nécessiterait des financements énormes dont vous ne disposez pas !

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Christian Bergelin. Enfin, l'incohérence interne de votre projet prouve, à l'évidence, que ce n'est pas un Plan. A le lire, monsieur le ministre d'Etat, nous avons l'impression que la France était en ruines. Cette présentation partielle n'est pas conforme à la réalité !

Nous reconnaissons certes que des reproches peuvent être adressés à la gestion antérieure : la montée du chômage n'a pu être contenue et l'inflation n'a pas été suffisamment maîtrisée. Cependant, des efforts importants ont été réalisés dans des domaines vitaux pour notre économie. J'en prendrai trois exemples.

Premièrement, la France s'est dotée, dès 1973, d'un programme énergétique de l'équipement électro-nucléaire que l'Europe entière nous envie. Le rapport Bloch-Lainé parle d'ailleurs de « politique persévérante et cohérente ».

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Christian Bergelin. Deuxièmement, dans le secteur des télécommunications, le même rapport reconnaît que des « efforts remarquables » ont été entrepris. La région Franche-Comté en est d'ailleurs un exemple. Selon vous, est-ce négligeable ?

Troisièmement, cet exemple est significatif — le déficit des finances publiques a pu être limité à 2 p. 100 maximum du produit intérieur brut, alors que la croissance actuelle des dépenses publiques par rapport aux recettes nous donne le vertige.

Dans le même temps, les inégalités de ressources ont été diminuées, même si des écarts importants subsistent encore. L'inégalité la plus radicale, vous en conviendrez, résulte de la perte du revenu due à la maladie ou au chômage. Mais la généralisation de la sécurité sociale, une meilleure indemnisation du chômage, ainsi que l'ébauche d'une assurance-veuvage ont constitué un réel progrès dans la protection sociale de tous les Français.

Si l'Etat ne doit pas rester spectateur de la crise — nous sommes d'accord sur ce point — doit-on pour autant revenir à des conceptions dirigistes dont on sait qu'elles n'ont jamais constitué un remède efficace ? Ainsi que conclut le rapport Bloch-Lainé, « les moyens d'avenir sont à inventer ».

D'ailleurs, si la France était dans un tel marasme, comment pourriez-vous réaliser en deux ans toutes vos promesses, alors qu'elles nécessitent un financement considérable, démesuré par rapport à nos possibilités ?

Je passerai rapidement sur l'objectif d'une croissance de 3,3 p. 100 à propos duquel je me contenterai d'émettre un vœu car tout le mal que je vous souhaite c'est qu'il soit atteint.

Autre dévaluation chiffrée, nous devons nous borner à raisonner sur les données de base connues — celles de 1981 — et sur les prévisions pour 1982.

Vous estimez que les besoins de financement de l'Etat s'élèveront à 95 milliards de francs l'année prochaine. Or chacun sait que ce déficit est gravement sous-évalué tant en raison d'une surestimation des recettes qu'à cause de la sous-estimation de certaines dépenses, telle celle relative à l'indemnisation des entreprises nationalisées. Ce n'est pas faire un procès d'intention que d'estimer, dans ces conditions, que, compte tenu du niveau d'activité, le déficit d'exécution sera, au minimum, de 130 milliards de francs.

Le besoin de financement des P. T. T. sera majoré de 3,2 milliards de francs en raison du prélèvement opéré au profit du budget général. Le maintien du volume des investissements des télécommunications suppose, en contrepartie de ce versement, une ponction équivalente sur le marché obligataire. En fait, il faudra emprunter 5,9 milliards de francs pour les seuls investissements des télécommunications.

Le besoin de financement des entreprises publiques connaîtra également une forte augmentation, compte tenu, d'une part, du blocage des tarifs publics qui réduira leurs marges d'auto-financement, et, d'autre part, de l'extension du secteur public avec des capacités d'auto-financement plus faibles et un besoin accru de capitaux propres. Cela conduira inéluctablement à un appel plus fort au budget de l'Etat et au marché financier. Nous pouvons prendre le pari que ce chiffre sera au moins 150 milliards de francs en 1982.

En 1980, le total des émissions brutes de valeurs mobilières a été de 135 milliards de francs et l'Etat n'avait prélevé que le tiers de cette somme. Ainsi, en 1982, le besoin de financement de l'Etat correspondra au montant actualisé des émissions nettes de valeurs mobilières. Cela signifie qu'il asséchera à lui seul le marché financier.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. Christian Bergelin. Dans ces conditions, comment les entreprises publiques et privées se financeront-elles ? Où trouveront-elles les fonds nécessaires pour réaliser leurs investissements ?

Comme il faudra bien couvrir ces différents besoins, il est clair que l'Etat n'aura que deux possibilités : l'endettement extérieur — ce qui n'est pas une bonne affaire pour la monnaie en période de tension sur les marchés des changes — ou la création monétaire, ce qui n'est pas non plus le meilleur moyen de juguler l'inflation. Il est même possible que l'Etat soit contraint de recourir à ces deux pratiques en même temps !

A l'automne 1981, le Gouvernement bénéficiait d'un triple acquis : une situation budgétaire à peu près saine, un endettement extérieur très faible par rapport à celui des pays voisins et des réserves de change exceptionnellement élevées. Ces trois avantages sont d'ores et déjà amputés et il y a tout lieu de craindre qu'ils soient définitivement perdus au début de 1983.

A cause de la mise en œuvre de cette nouvelle politique, nous allons être dépendants de l'étranger pour plus de la moitié de nos besoins de financement, après avoir pourtant — grâce à Pierre Messmer et à ses successeurs — desserré les contraintes énergétiques par l'équipement en centrales nucléaires et par l'effort accompli dans le domaine des économies d'énergie.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Christian Bergelin. Nous retomberons plus vite que prévu dans la situation de 1957 où il fallait implorer les pays étrangers pour financer nos réalisations et assurer nos fins de mois.

Deux secteurs seulement font l'objet de relatives précisions : la recherche et l'énergie. Mais ce sont deux domaines pour lesquels les orientations ont été définies en dehors de vous, monsieur le ministre d'Etat. Pour le reste, on ne peut qu'être surpris de constater tant d'incohérences.

Par exemple, comment plaider pour une reprise de l'embauche qui ne saurait intervenir sans que s'améliorent la productivité et la compétitivité des entreprises et programmer par ailleurs, de façon rigide, une diminution du temps de travail ? Comment vouloir rénover l'appareil productif français sans en prévoir directement les moyens ? Comment vouloir relancer la consommation et attirer en même temps l'épargne, alors que l'on

va opérer des ponctions supplémentaires sur les revenus des ménages, et en particulier sur ceux qui éprouvent le plus ?

La cohérence macro-économique du Plan n'est pas assurée, comme l'a déclaré M. Sainl-Geours, président de la commission des partenaires sociaux du Plan intérimaire. C'est pourquoi je déplore ces lacunes nombreuses, car elles rendent peu crédible la matérialisation de votre projet.

Permettez-moi en terminant, monsieur le ministre d'Etat, de vous rappeler les propos que vous avez tenus lors du débat de novembre 1978 concernant l'adoption du VII^e Plan : « Faute de référence à des moyens d'exécution, il n'y a plus de Plan ; il ne reste plus qu'un discours. »

Je ne saurais mieux vous dire aujourd'hui mon sentiment. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Charzat.

M. Michel Charzat. Monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, avec ce Plan intérimaire, le Gouvernement et la majorité qui le soutient entreprennent de restaurer la planification.

La rupture avec l'immobilisme et avec le défaitisme des gouvernements précédents est nette. L'emploi, hier, n'était qu'un sous-produit parfaitement aléatoire de grands équilibres globaux qu'on s'efforçait de contrôler plus ou moins efficacement. Désormais il est l'axe et le moteur de la politique de croissance économique et sociale.

Présenter ce Plan, c'est affirmer clairement que l'on fait appel aux ressources de ce pays afin de déterminer une stratégie pour sortir de la crise, une stratégie volontariste, appuyée sur un effort accru de solidarité nationale et sur la nécessaire rénovation de notre appareil de production. Une telle stratégie implique un effort collectif vigoureux, des solutions énergiques, une vaste mobilisation s'inscrivant dans une perspective à long terme. Ce Plan définit une stratégie pour deux ans afin d'organiser la reconstruction d'une économie plus forte et plus autonome.

Tout Plan digne de ce nom doit être un réducteur d'incertitudes et un levier pour l'action. Celui-ci remplira ces fonctions dès lors que trois conditions solidaires seront réunies.

La première relève du domaine des comportements collectifs qui doivent évoluer pour accompagner la nouvelle logique du développement. Produire, en effet, c'est choisir ! Rien n'est pire pour les partenaires économiques que l'incertitude qui conduit à l'attentisme.

Six mois après l'arrivée de la gauche au pouvoir, il paraît assez évident qu'il existe un consensus pour que l'économie soit gouvernée. Il faut que patrons et syndicats connaissent leur place et que des objectifs clairs soient définis. Les relations sociales dans l'entreprise ne peuvent être ce qu'elles étaient avant le 10 mai, mais il est nécessaire qu'elles soient précisées rapidement.

Pour investir, pour entreprendre, pour produire, il est nécessaire d'avoir le temps, c'est-à-dire un cadre de référence stable. Créer un environnement favorable, demander aux chefs d'entreprise d'investir et d'embaucher constitue un préalable ; mais l'expérience montre déjà que cela n'est peut-être pas suffisant. En effet, les chefs d'entreprise accompagnent volontiers la reprise : ils souhaitent la croissance. Pourtant ils n'en seront vraisemblablement pas les initiateurs. Dans ces conditions, c'est du secteur public, au sens large, que devra venir l'impulsion initiale.

Ce constat de bon sens devrait conduire le Gouvernement et la nouvelle majorité à perdre tout complexe, s'ils en avaient encore, en matière de gestion économique. Il faut en finir avec l'idée que la gauche ne connaîtrait rien à l'économie. La force tranquille doit également s'exercer dans le domaine économique.

La tâche du Gouvernement n'est pas de plaire. Elle est d'entraîner dans l'action les forces vives du pays. Cette action au plan économique ne peut avoir qu'un objectif qui dépasse les clivages traditionnels de notre vie politique, à savoir organiser la croissance pour réduire le chômage, reconstruire notre tissu industriel et affirmer notre poids au niveau international. Tels sont les impératifs du redressement national.

Le Plan intérimaire balise cette période décisive qui doit nous permettre de jeter les bases solides du VIII^e Plan.

La deuxième condition est celle de la réussite d'une stratégie industrielle globale. La politique industrielle, c'est-à-dire l'action volontariste pour dynamiser l'appareil productif, doit être conçue de manière pragmatique. Les objectifs sont connus : emploi, productivité, reconquête concurrentielle du marché intérieur.

En ce qui concerne l'emploi, il n'y a pas une fatalité qui conduirait l'industrie à ne plus créer d'emplois. Certes, l'automatisation progresse à grands pas, mais les besoins en produits manufacturés croissent, tout autant dans les pays en voie de développement que chez nous. L'amélioration de la productivité doit donc aller de pair avec la création d'emplois, car les hommes ne pourront travailler moins que si les machines fonctionnent davantage.

Il est bien évident que les emplois industriels de demain ne seront pas ceux d'hier ; ils comporteront davantage de techniciens, de commerciaux et d'ingénieurs et, de ce point de vue, la priorité devra être d'établir une meilleure relation entre les actions de formation et les besoins en personnel de l'industrie du futur. Il faudra multiplier les actions en faveur du premier emploi des jeunes, développer la formation alternée, apprendre à apprendre, plutôt qu'enseigner des spécialisations étroites et vite dépassées en raison des mutations technologiques. Il sera indispensable de partager le travail, par une réduction de sa durée hebdomadaire, par l'abaissement de l'âge de la retraite. Il conviendra de multiplier les aides aux investissements générateurs d'emplois et les soutiens aux entreprises créant de l'embauche.

Des restructurations seront nécessaires, des usines devront être modernisées, d'autres fermées. Mais il importe de programmer ces restructurations dans le temps, en associant aux prévisions tous les partenaires concernés, car rien n'est plus coûteux sur le plan social et économique que les arrêts brutaux d'activités et la disparition de structures qu'il faut des années pour reconstruire.

Quant à la reconquête du marché intérieur elle constitue précisément un domaine dans lequel les choix du marché doivent être corrigés par la prise en compte des interdépendances entre activités. Il est, par exemple, illogique qu'avec la plus belle forêt d'Europe la filière industrielle bois, papier-carton, ameublement... continue d'être la cause d'un de nos plus gros déficits en matière de commerce extérieur. Il est tout aussi anormal que nous exportions des peaux brutes pour les réimporter sous forme d'articles en cuir.

Il convient également de souligner que, dans les secteurs les plus sophistiqués de l'électronique professionnelle, nos productions sont insuffisamment valorisées sur les marchés porteurs de l'électronique grand public.

Autre élément de faiblesse, traditionnel et séculaire de l'industrie française, le secteur des biens d'équipements industriels devra faire l'objet d'actions nouvelles, à l'instar du plan machine-outil.

Productivité enfin : l'occasion de promouvoir l'industrie française est donnée par les transformations technologiques en cours. La nécessité d'économiser l'énergie, la substitution du pétrole par d'autres sources d'énergie, la pénétration de l'électricité dans l'industrie, l'introduction de la micro-électronique sont en effet l'occasion d'une remise en cause des positions traditionnelles, des pôles mondiaux de domination dans ces secteurs, d'une manière générale, et d'une rupture des effets de parc qui rendent si difficile et si longue la pénétration sur les marchés de biens d'équipement.

Le choix des objectifs de la politique industrielle doit tenir compte des données de la compétitivité au niveau des firmes mais il doit aussi corriger celles-ci par la prise en compte des interdépendances entre activités. L'approche en termes de créneaux de spécialisation, où les entreprises développent leurs compétences particulières dans une logique individualiste sans tenir compte de leur environnement national, néglige les effets d'entraînements et de diffusion au sein du tissu industriel, effets qui sont les conditions d'une structure industrielle forte et diversifiée.

Les choix d'investissements de nos entreprises dès lors devront mieux tenir compte de ces interdépendances, car il n'y a pas toujours coïncidence, comme le voudrait la loi du libéralisme, entre l'intérêt à court terme de l'entreprise et les intérêts à long terme de notre industrie.

Dans toutes ces dimensions, la politique industrielle appelle un cadrage global, c'est-à-dire un plan incitateur, innovateur et organisateur.

La troisième condition qui sous-tend la nouvelle planification est celle de la cohérence entre les moyens et les objectifs.

Les pouvoirs publics doivent donner l'exemple de cette cohérence en faisant du secteur public l'initiateur de la nouvelle donne économique et sociale.

Les entreprises nationales, pôles d'innovation technologique et investisseurs majeurs, auront un rôle d'entraînement à l'égard

de l'économie nationale tout entière. Dans les principaux domaines, la présence d'entreprises publiques dynamiques permettra, comme c'est le cas, par exemple, dans les secteurs de l'énergie et de l'automobile, d'assurer le développement de filières industrielles.

Moteur de l'économie interne, le secteur public doit être également le moteur de la bataille économique internationale et de la reconquête compétitive du marché intérieur.

A cet égard, l'articulation nécessaire entre les politiques sectorielles, les stratégies de filières et les mesures d'incitation à caractère général appelle une responsabilité particulière du secteur public, dont ce Plan intérimaire ne détermine pas suffisamment les modalités.

Il appartiendra également aux responsables de l'économie d'assurer la cohérence des moyens, principalement financiers, pour favoriser simultanément les entreprises nationales et l'ensemble des autres entreprises, notamment les P.M.E. et les P.M.I.

Devoir de cohérence des moyens, des objectifs, des stratégies, des efforts et des capacités individuelles et collectives, le Plan intérimaire, dans ses lacunes mêmes, souligne l'ardente obligation de faire prévaloir cette exigence politique et méthodologique.

Avec ce Plan, mes chers collègues, nous jetons les fondations d'une autre politique, d'une action novatrice. Certes, pour réussir le changement beaucoup reste à faire. Nous le ferons en nous appuyant sur une conception dynamique unissant les aspects économiques, sociaux et culturels de la nouvelle politique mais également et fermement sur un mouvement social fort et responsable. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Qui n'adhérerait, monsieur le ministre d'Etat, aux objectifs que vous avez fixés dans ce Plan intérimaire ?

Pourtant, à la lecture des rapports et à celle des interventions des membres du Conseil économique et social, on a un peu un sentiment d'irréalité. Les priorités semblent si nombreuses et les moyens si faibles, les incertitudes et les risques si escamotés que tout cela paraît, non pas seulement à l'opposition mais aussi à nombre de partenaires sociaux, relever d'un impossible pari.

Ce Plan d'ailleurs n'a éveillé ni une grande passion ni un grand intérêt tant en commission des finances que dans cet hémicycle.

M. Michel Barnier. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Pierre Méhaignerie. Certains de vos amis politiques n'ont pas marqué beaucoup d'enthousiasme et nous avons entendu d'étonnants propos quand on sait que la planification démocratique représentait un peu pour le parti socialiste la statue du Commandeur.

Ce Plan d'ailleurs est déjà sérieusement amputé dans ses moyens d'action, le budget pour 1982 étant scellé.

Monsieur le ministre d'Etat, est-ce enfin la malchance qui vous guette ? C'est en effet ne pas avoir beaucoup de chance que de venir devant l'Assemblée nationale toujours au plus mauvais moment, le week-end ou la nuit. (*Sourires.*)

Le meilleur service que je pourrais sans doute rendre à cette assemblée serait de raccourcir mon propos. Je le ferai, monsieur le président.

Cependant, au-delà de l'irréalité du Plan, je soulignerai ses faiblesses, voire dans certains cas, ses vices rédhibitoires, et parce que nous voulons aussi vous aider à surmonter certaines idées archaïques, je vous soumettrai, monsieur le ministre d'Etat, des propositions constructives et des amendements qui, je l'espère, ne seront pas rejetés par la majorité de l'Assemblée comme elle a l'habitude de le faire trop systématiquement.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Ces faiblesses, ces vices rédhibitoires, j'en citerai six.

Première faiblesse : le Plan débute par une caricature du passé. Monsieur le ministre d'Etat, est-ce le meilleur moyen, dans une période de guerre économique, de rassembler les Français sur l'essentiel ?

M. Michel Barnier. Sûrement pas !

M. Pierre Méhaignerie. L'Histoire, écrite par les vainqueurs, a toujours été, en France, il est vrai, manichéenne.

M. Michel Charzat. On ne vous le fait pas dire !

M. Pierre Méhaignerie. Elle l'est encore plus particulièrement cette année.

Nous avions cru que le rapport, demandé à la commission Bloch-Lainé, était destiné à l'introduction de ce Plan de deux ans. Dès lors, nous nous posons la question : pourquoi est-il ainsi, dans ses conclusions, si soudain enterré ? Est-ce parce que cette commission, pourtant composée, disons de façon très orientée, ne vous a pas apporté les munitions que vous en attendiez, que vous vous êtes cru obligé de vous livrer, dans les quarante-trois premières pages, à un exercice idéologique, dangereux et attristant ?

Est-il donc devenu inévitable, déjà, de présenter le seul changement comme un progrès ? Faut-il déjà préparer, pour demain, l'explication impossible entre les promesses ou les illusions trop souvent dispensées et les réalités ?

Une telle absence de rigueur intellectuelle, quand il s'agit de notre avenir, est à la fois un défi au bon sens, parce que je ne vois pas beaucoup d'experts étrangers capables de signer une telle caricature, mais surtout une erreur politique, car le dogmatisme est toujours un diviseur dans une nation.

Ce n'est pas de la sorte que l'on prépare l'avenir et rassemble un peuple dans un moment difficile.

Au cours de la discussion du Plan devant le Conseil économique et social — vous y avez fait écho dans votre discours — je constate que la C. G. T. n'a même pas recueilli le quart des voix de cette assemblée sur sa proposition de reprendre ce bilan dans l'avis transmis au Parlement.

Il est dommage, monsieur le ministre d'Etat, que vous vous soyez laissé entraîner dans cette entreprise et avec vous le commissariat général au Plan.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Deuxième faiblesse de ce Plan : la fragilité des hypothèses sur lesquelles il est fondé.

Il est facile de vouloir de nouveaux équilibres, mais les faits seront là, hélas ! un jour ; ces faits sont les équilibres financiers ou les équilibres extérieurs. L'un des rares objectifs chiffrés, que le Plan annonce, porte sur un taux de croissance de 3 p. 100. Mais il ajoute immédiatement un aveu : « A condition, toutefois, que de nouvelles perturbations internationales n'interviennent pas ». C'est bien là tout le problème ! C'est bien parce qu'il y a eu le deuxième choc pétrolier que la conjoncture mondiale s'est de nouveau enfoncée dans la crise et que nous avons subi, en 1980, les effets de cette crise. Avez-vous, en ce qui vous concerne, analysé les risques dans le cas où l'environnement international resterait très déprimé, dans le cas où une troisième crise énergétique surviendrait ?

Sur ce point essentiel que sont les défis extérieurs, votre Plan est muet.

Il existe, il est vrai, une différence entre le VIII^e Plan et votre Plan intérimaire. Le VIII^e Plan était marqué par le constat de l'apparition d'une nouvelle géographie politique et économique du monde face à laquelle une seule stratégie avait été imposée : celle de la survie pour renforcer les piliers de la « fondation France ». En ce qui concerne votre Plan intérimaire, les fragilités et les contradictions paraissent nombreuses.

La lutte contre l'inflation est-elle compatible avec une progression du budget de l'Etat de 26 p. 100, dont une part importante est consacrée non aux investissements mais à l'augmentation du train de vie de l'Etat ?

M. Bergelin, tout à l'heure, a rappelé les possibilités de l'épargne pour financer le marché et les investissements privés et publics. Qu'en restera-t-il ? Je parlerai simplement de l'équilibre budgétaire. Ni en 1982 ni en 1983 le financement de l'économie française n'est assuré. Vous le savez d'autant mieux, monsieur le ministre d'Etat, que vous vous êtes bien gardé de fournir la moindre indication chiffrée dans ce Plan intérimaire. J'ajoute que votre collègue de l'économie s'essouffle à suivre certaines demandes et réclame lui aussi une pause.

Au-delà des équilibres budgétaires, il y a aussi ceux des comptes sociaux. Il n'y a pas été fait allusion ; ils constituent pourtant un élément déterminant pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés.

Cette fragilité des hypothèses sur lesquelles repose le Plan nous apparaît très grave.

La troisième faiblesse concerne la concentration de nos moyens.

Si la lutte contre le chômage est vraiment l'objectif numéro un — ce qui est le cas — pourquoi n'avoir pas concentré dès le budget pour 1982 tous les moyens financiers sur cet objectif, et seulement sur cet objectif ? Dans une période difficile comme celle que nous subissons, peut-on supporter à la fois tant de priorités sur la protection sociale, sur la culture, sur les pays en voie de développement, sur le coût des nationalisations et celles des quarante-deux membres du Gouvernement, sans multiplier les risques d'aller à l'abîme ? Un pays soumis à une guerre économique peut-il mener à la fois tant de combats dispersés, contradictoires parfois, et souvent précipités ? On a l'impression qu'il y a eu une espèce de précipitation, de panique, de course à la dépense dans tous les ministères pour démontrer que le meilleur ministre était celui qui dépensait le mieux ou le plus, alors qu'il aurait été souhaitable que certains membres du Gouvernement nous démontrent qu'ils dépensaient peu et mieux, car dans de nombreux ministères, vous le savez parfaitement, les marges de manœuvre financière sont très larges et permettent de nombreuses économies.

En arrivant au pouvoir, vous disposiez d'atouts financiers — M. le président de la commission des finances nous a souvent reproché de ne pas les avoir utilisés — que constituent le déficit budgétaire, les mesures fiscales nouvelles, que vous avez utilisées. Ne fallait-il pas concentrer tous ces moyens financiers sur l'emploi et seulement sur l'emploi ?

Après tout ce qui a été dépensé depuis six mois, quelle marge de manœuvre financière reste-t-il aujourd'hui pour financer la réforme de la taxe professionnelle, la nécessaire diminution des cotisations sociales dans le secteur des entreprises de main-d'œuvre et les contrats de solidarité qui peuvent avoir un certain succès ? Monsieur le ministre d'Etat, nous aimerions avoir une réponse car, d'après tous nos calculs, il semblerait que, dans les hypothèses de croissance les plus optimistes, en 1983 le déficit budgétaire — je n'ose citer le chiffre tant il me paraît inconcevable — sera de 175 milliards de francs !

Pourquoi cette dispersion sur tant de combats, certes tous intéressants, mais impossibles à mener en même temps ?

Quatrième faiblesse du Plan : si la lutte contre le chômage est à juste titre votre objectif numéro un, pourquoi avoir cassé si maladroitement, par passion doctrinale — que vous avez quelquefois reprochée à certains de vos amis — ou, pour d'autres, par ignorance des difficultés de l'entreprise, les ressorts de la confiance, de l'épargne et de l'investissement privé ?

Pourquoi ces phrases si maladroites ? Pourquoi cette volonté — et nous l'avons encore ressentie tout à l'heure — de rupture avec l'économie de marché alors que vous-même affirmiez, il y a quelques mois, qu'entre l'économie de marché et le rationnement, il n'y avait rien d'autre ?

Vous savez parfaitement, par votre expérience, que la socialisation des moyens de production, au-delà des mots, n'a aucune crédibilité et n'a reçu dans aucun pays aucun frevet d'efficacité ni d'amélioration de bien-être.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Pourquoi ce renforcement d'un processus dangereux, déjà trop poussé dans le gouvernement précédent, il est vrai, qui consiste à donner d'une main, par l'intermédiaire de subventions souvent inefficaces qui induisent un système d'assistance et d'encadrement, et à retirer de l'autre main par un surcroît de charges fiscales ?

Dans ces conditions psychologiques déterminantes, qui peut affirmer aujourd'hui — le pouvez-vous vous-même ? — que le relais de la relance par la consommation sera pris par l'investissement ? Nous ne le pensons pas en ce qui nous concerne tellement est dégradé le climat de confiance nécessaire à l'investissement et à l'épargne.

Cinquième faiblesse : vous avez voulu mener, et vous menez sérieusement à votre échelon, un effort de décentralisation.

Il est vrai que de nombreux problèmes sont trop souvent résolus au niveau non pas où ils se posent, mais à un niveau supérieur.

Dans cette évolution vers une décentralisation, il y avait deux voies : celle, pragmatique, choisie par le précédent gouvernement qui, malgré des coups d'accélérateur et de frein,

tenait compte des siècles qui nous précédaient ; une autre, plus politique.

Vous avez affiché cet objectif politique de décentralisation que nous partageons. Mais, dans le même temps, le visage d'une étatisation se profile partout. Je citerai la forte croissance du budget de l'Etat, la centralisation économique induite par les nationalisations, les orientations du système éducatif qui laissent peu de place au pluralisme, et les rigidités supplémentaires qui découlent de nombreux textes réglementaires en préparation et qui conduisent à étouffer les initiatives. Si le projet de décentralisation voulait libérer les forces de l'initiative, il ne faudrait pas qu'il présente un autre visage, celui d'une étatisation croissante.

Enfin, sixième et dernière faiblesse : si la lutte contre le chômage est à juste titre l'objectif numéro un, où sont les moyens de l'impératif industriel et de l'expansion agricole ? Dans ce Plan intérimaire, il y a un très grand silence sur les moyens de la politique industrielle.

Il est vrai qu'il y a eu un « plan cuir » dont les premiers surpris ont été les responsables de ce secteur, car la plupart en ont été informés par le communiqué de presse. Si le Plan est muet sur les moyens de la politique industrielle, en revanche, il présente de très grands risques pour la compétitivité des entreprises, que vous jugez néanmoins indispensable.

Comment transformer les chefs d'entreprise en commandos de choc pour relancer l'emploi, comme M. Delors et vous-même le souhaitez, alors que, dans le même temps, s'accroissent partout les facteurs d'incertitude et se développent les agressions verbales ?

Comment un chef d'entreprise peut-il réellement, dans les prochaines années, absorber, tout à la fois, la réduction à trente-cinq heures des horaires de travail, avec les grandes ambiguïtés sur le partage financier qui en découle — si certains de vos propos sont réalistes, nous en entendons d'autres qui le sont moins — l'accroissement du S. M. I. C., la hausse, hélas fatale, des charges sociales et fiscales. A ce sujet vous êtes-vous demandé combien le passage à trente-cinq heures dans les hôpitaux représenté de points de cotisations sociales supplémentaires, dans ce secteur où il n'y a pas d'amélioration de productivité possible ?

M. Robert-André Vivien. Bonne question !

M. Pierre Méhaignerie. Les chefs d'entreprise devront absorber aussi la montée des frais financiers, notamment en raison des taux d'intérêt actuels, sans oublier les projets du ministre du travail. Pouvons-nous mener plusieurs combats à la fois ? Enfin, il faut tenir compte de l'incertitude du marché pour beaucoup de P. M. E. sous-traitantes qui craignent que les entreprises nationalisées ne soient obligées de reprendre la sous-traitance pour conserver la totalité de leurs effectifs.

Comment, dans ces conditions, avec cette multiplication de charges supplémentaires, de contraintes, de rigidités, l'entreprise peut-elle devenir le commando de choc pour relancer l'emploi dont nous avons besoin ?

Vous voulez faire du secteur public un levier pour le développement de l'emploi, mais il risque plutôt, selon nous, d'être un poids pour le reste de l'économie. L'extension des nationalisations va paralyser les entreprises pendant plusieurs mois et rien ne dit que ce projet ne sera pas très onéreux pour l'Etat.

L'impératif industriel repose sur le développement de la recherche. L'augmentation des crédits publics pour la recherche est importante mais elle est insuffisante à elle seule pour induire un développement industriel. Comment briser l'isolement de la recherche, favoriser, avec les statuts actuels, la mobilité des hommes, lutter contre la bureaucratie de certaines grandes institutions de recherche, évaluer les résultats des équipes de recherche alors que tous ces objectifs ont été rejetés par vos amis lorsqu'ils étaient dans l'opposition ?

Cet impératif industriel repose aussi sur une adaptation de notre système de formation professionnelle.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Mais comment de vrais professionnels sortiront-ils demain d'un grand secteur public unifié, rigide, bardé de statuts alors qu'il faudrait accepter dans ce secteur la mobilité, la concurrence, l'adaptation permanente et, par là même, le pluralisme ? En vue de restaurer ce pluralisme, qui est, selon nous, une condition d'efficacité de la formation pro-

fessionnelle, nous déposerons des amendements qui, nous l'espérons, recevront de votre part un accueil chaleureux.

A propos de la lutte contre le chômage, vous avez dit, à juste titre, que l'amélioration du climat social pouvait conduire à une croissance du surplus social. Mais comment concilier cette perspective avec le slogan facile, antipédagogique, que reprennent en chœur certaines organisations syndicales : « Faites payer les entreprises ! » ? Vous savez bien que le bénéfice des sociétés — qui sera de l'ordre de 160 milliards de francs — ne permet pas de financer la moitié des investissements nécessaires, lesquels s'élèvent à 350 milliards.

Comment ne pas craindre que certaines organisations syndicales n'utilisent leur pouvoir dans les entreprises publiques comme des leviers politiques, qui se retourneront peut-être contre vous demain. Comment ne pas s'inquiéter du harcèlement dont sont victimes ceux qui dans le passé ont pris leurs responsabilités pour améliorer la gestion du secteur public ?

Pour le partage du travail, le Gouvernement a-t-il engagé une réflexion suffisante et a-t-il tenu compte des expériences étrangères ? Sait-on que dans un pays voisin où la durée du travail est la plus courte le taux de chômage est le plus élevé ?

Nous avons le sentiment que votre rapport est la continuation d'un rêve, celui d'une opposition devenue majoritaire. Il est profondément marqué par l'irréalisme et par la grande fragilité des hypothèses qui le sous-tendent. Nous souhaitons, par nos amendements, infléchir certaines de vos propositions qui semblent aller en sens contraire des objectifs que vous visez. Nous souhaitons nous attaquer aux causes des faiblesses, sans remettre en question les acquis et les atouts que vous avez trouvés en arrivant au pouvoir.

Le premier problème de ce pays est le suivant : comment créer le surplus de croissance indispensable ? Pour ce faire, il ne suffit pas de répéter des mots. A qui le Plan va-t-il donner le goût d'entreprendre, pour créer les richesses dont nous avons besoin ?

M. Robert-André Vivien. A personne !

M. Pierre Méhaignerie. L'ambiance culturelle et le système éducatif sont-ils propices au développement des initiatives ?

Un article de *Futuribles*, paru il y a quelques semaines, soulignait que si en France le taux de natalité des entreprises était particulièrement faible — 2 p. 100 — par rapport aux grands pays industriels concurrents, cela tenait pour une grande part à l'ambiance dans laquelle vit l'entreprise et à la caricature qui est faite de celle-ci par le système éducatif. Qu'allez-vous faire pour remédier à cet état de choses ?

Comment ce Plan va-t-il améliorer la compétitivité de l'économie française ? Nous n'avons pas eu de réponse.

Comment va-t-il mettre fin à des rentes de situation dans les secteurs protégés ? Nous n'avons pas de réponse !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Méhaignerie ?

M. Pierre Méhaignerie. Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Il y aurait beaucoup à dire sur votre intervention, monsieur Méhaignerie, mais ce sera pour demain. Je voudrais simplement relever l'une de vos dernières observations.

C'est, en effet, une très grande maladie pour notre pays que d'avoir un si faible taux de natalité d'entreprises. Mais comment pouvez-vous dénoncer ce phénomène alors que vous représentez ici des forces qui, en vingt-trois années de pouvoir, n'ont pas pu ou n'ont pas voulu s'y attaquer ? Il y a là la conséquence d'un freinage par une bureaucratie rampante et tâtillonne que vous avez laissée se développer, dans une ambiance de laisser-aller général. Nous commençons à nous attaquer à ce problème et à y apporter une réponse en distinguant le cas des grands groupes, dont la stratégie doit être liée à une volonté politique nationale et celui des petites et moyennes entreprises auxquelles on doit donner une plus grande liberté.

Si en vingt-trois ans on n'a pas pu résoudre ce problème, je trouve étonnant que vous osiez dire au Gouvernement : qu'avez-vous fait ? Mais après tout, cela signifie qu'à vos yeux il faut changer quelque chose à ce que vous avez fait. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le ministre d'Etat, je vous répondrai avec la même franchise : qu'avez-vous fait pour lutter contre certaines mentalités ? Etes-vous sûr que votre parti ait beaucoup agi dans ce sens ?

Je pourrais vous citer de multiples exemples. Il y a deux ans, c'est le parti socialiste qui, dans mon département, incitait les élèves de l'enseignement technique à faire grève pour ne pas faire de stages dans les entreprises.

Est-ce que vous êtes sûr que le parti socialiste n'a pas renforcé les mentalités archaïques qui empêchent le développement des initiatives individuelles ? Est-ce que vous êtes sûr que le système éducatif — au sein duquel votre parti est bien représenté — et le conservatisme syndical n'ont pas de responsabilités dans ce domaine, au-delà même des frontières politiques ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Le diagnostic de politique industrielle nous paraît erroné sur beaucoup de points. Nous ferons plusieurs propositions tant pour lutter contre les excès de rigidité que pour adapter le système de formation professionnelle et développer l'auto-financement.

L'accroissement des inégalités ne proviendra-t-il pas demain plus des différences de sécurité, de considération entre les personnels sous statuts et les autres ? Aussi importe-t-il de mettre des verrous, que nous n'avons pas pu obtenir lors de la discussion du projet de loi portant nationalisation, à la facilité qu'ont les secteurs abrités de faire supporter aux secteurs concurrentiels, agricoles et industriels, les avantages, confinant parfois au laxisme, dont ils disposent.

L'évolution des systèmes sociaux constants impose un freinage des dépenses et une responsabilisation de tous les agents intervenant dans le système de santé et de protection sociale. De très importants progrès peuvent être accomplis en matière de prévention.

Depuis 1974, nous gravissons, comme tous les autres pays, une route de montagne particulièrement difficile, dont nous ne voyons pas encore la fin.

Dans cette course de montagne, d'après tous les observateurs extérieurs, nous étions assez bien placés et même dans le peloton de tête. Alors que la route reste dangereuse, au lieu de se tenir prudemment au milieu de celle-ci, en évitant les écueils les plus graves, vous avez décidé d'alourdir le convoi de charges supplémentaires ; vous avez décidé d'en changer le moteur puisque l'économie de marché et le système d'entreprise sont pour beaucoup de membres de la majorité à remettre en question. Vous faites monter des copilotes — je parle du parti communiste — dont personne n'est sûr qu'ils accepteraient d'assumer avec vous tous les choix et de supporter la totalité du parcours.

Enfin vous prenez plaisir, par goût du changement, à multiplier les virages exactement à contre-courant de ce que font les autres pays de la Communauté économique européenne et tous les grands pays industrialisés.

Vous comprendrez que beaucoup de passagers ne soient pas rassurés dans ce convoi, car, à multiplier les risques, le convoi ne risque-t-il pas d'aller très vite au ravin ?

Alors, puisqu'un jour viendra le moment du bilan, puissions-nous ne pas avoir à dire, après la Grande-Bretagne, que les nationalisations et la multiplicité des formes d'assistance et d'encadrement nous auront conduits sur la voie irrémédiable du déclin !

Puissions-nous ne pas avoir à dire demain, monsieur le ministre d'Etat, vous qui n'avez pas voulu reprendre le rapport de la commission Bloch-Lainé, que ce qui étaient les faiblesses de la France ont été encore aggravées et ce qui faisaient ses forces ont pratiquement disparu. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Réunion de la commission des finances.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Avant que l'hémicycle ne se vide complètement, j'annonce aux collègues concernés que la commission des finances se réunira demain, à neuf heures trente, pour examiner les amendements, en vertu de l'article 91, alinéa 9, du règlement.

M. Robert-André Vivien. C'est bien tôt !

M. Christian Goux, président de la commission. Monsieur Robert-André Vivien, cent soixante amendements ont été déposés depuis quarante-huit heures !

M. Robert-André Vivien. Jusqu'à quelle heure siégerons-nous ce soir ?

M. Christian Goux, président de la commission. Jusqu'à une heure, pour reprendre demain à dix heures.

M. Robert-André Vivien. Je demande à l'inspection du travail d'intervenir : c'est inhumain ! (Sourires.)

Reprise de la discussion.

M. le président. Nous reprenons la discussion.

La parole est à M. Ibanès.

M. Jean Ibanès. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, pour un pays qui ressaisit ses forces afin de définir, de manière concertée et cohérente, les voies de son avenir, la tentation existe de fixer son regard sur lui-même. Nous devons nous réjouir que les auteurs du Plan n'y aient pas cédé, même si la place spécifique de la Communauté n'a pas toujours été suffisamment marquée. Leur texte comporte cependant assez de références à la construction communautaire pour permettre une lecture du Plan intérimaire dans ses rapports avec l'Europe. On y découvre des dissonances et des contraintes sans doute, mais aussi — à terme proche — des chances raisonnables de convergence.

Des dissonances d'abord. En effet, quel rapport, sinon de contraste, entre les options volontaristes en œuvre demain dans notre pays et la pratique communautaire dominante, d'inspiration libérale, qui a persisté — malgré tous les déboires — à confier au seul marché le soin de la régulation économique ? Et quel écart entre l'ambition de solidarité ancrée au cœur de notre projet planificateur et les actions embryonnaires engagées au niveau européen pour tâcher de compenser les effets du système en termes d'inégalités régionales et sociales ! Doté d'un budget limité à quelque 3 p. 100 des dépenses de la Communauté, le fonds social s'épuise dans une situation où sont recensés plus de 9,5 millions de chômeurs. De même, les interventions du fonds européen de développement régional n'ont pas réussi à réduire les disparités entre les régions : au contraire, celles-ci se sont amplifiées, dans un contexte de crise, au cours de la dernière décennie.

La politique agricole elle-même n'est pas à l'abri d'effets pervers au regard de la solidarité. Certes, elle est le symbole le plus accompli de la capacité des Européens à décider et à agir ensemble. Ses apports sont loin d'être négligeables et justifient l'attachement que nous lui portons, qu'il s'agisse de la sécurité des approvisionnements, de la régularité des cours et, pour imparfait qu'il soit, du soutien des prix et des revenus dans l'agriculture. Il reste que ses avantages ont été jusque-là plus chichement mesurés aux produits méditerranéens qu'aux productions « continentales », en particulier aux céréales et au lait, et qu'en assurant des garanties indifférenciées aux producteurs, quel que soit le volume de leur productions, elle a principalement profité — le terme est significatif — aux plus importants d'entre eux, généralement installés dans les régions les plus riches.

Des dissonances et aussi des contraintes. En effet, par son appartenance à la Communauté, la France a accru ses contraintes extérieures, sans qu'elle soit elle-même en mesure de tirer pleinement parti de cette ouverture. Une politique formellement attachée au maintien de la parité du franc et à l'équilibre des finances publiques a conduit, dans les faits, à une détérioration de l'effort national de recherche et d'investissement.

Les hésitations dans le soutien et l'organisation des secteurs de pointe, la propension des groupes privés à privilégier des stratégies financières au détriment d'actions économiques de longue durée ont joué dans le même sens. Tout cela, au-delà des slogans contraires, a fortement dégradé la position concurrentielle de notre industrie au cours des dernières années : notre capacité à résister aux importations est allée décroissant, notamment pour les biens d'équipement. La concurrence sans obstacle au sein de la Communauté, sauf des entraves d'ordre administratif, a d'évidence amplifié cette évolution. Nous sommes ainsi devenus plus dépendants non seulement à l'égard des Etats-Unis et du Japon, mais aussi de nos partenaires européens, de la République fédérale d'Allemagne en particulier : l'accroissement du déficit de nos échanges avec eux, qui est passé de dix à seize milliards de francs de 1978 à 1980, en porte un flagrant témoignage.

Mais le rappel de cette situation et des obstacles qu'elle met dans l'immédiat à notre redressement, sous forme de dépendance et de déficit extérieur, n'est pas en lui-même suffisant. Il faut préciser aussi qu'elle justifie le recours aux voies et aux moyens de la rénovation économique définie dans le Plan pour rétablir, à terme, la position de notre pays dans la Communauté.

Du reste, des chances de convergence ne sont pas absentes entre les objectifs du Plan et les nouvelles perspectives de la construction communautaire. Les réformes en cours, en matière régionale et sociale, dessinent au niveau européen les premiers rapprochements dans le sens d'une solidarité mieux assurée.

Pour la réduction des disparités régionales, cela passe par une meilleure coordination des actions communautaires et des actions nationales, ainsi que par une participation plus active des volontés régionales à la définition comme à l'application des unes et des autres.

De même, le fonds social européen, en plaçant des programmes de formation et d'emploi au centre de son dispositif, va contribuer, avec l'amélioration de la concertation et de la protection sociales, à donner à la Communauté une autre dimension, à faire, selon la recommandation du Président de la République, de ce territoire économique un « espace social ».

L'insertion de notre pays dans l'Europe est également de nature à favoriser la réalisation de plusieurs objectifs inscrits dans le Plan. Ainsi, la discipline impliquée par le système monétaire européen constitue-t-elle une incitation supplémentaire à lutter contre l'inflation. En outre, la coopération instaurée en ce domaine a permis de faire de la Communauté une zone de relative stabilité monétaire, dont on sait qu'elle favorise le développement régulier des échanges extérieurs. Et c'est dans le renforcement de leur solidarité que les pays européens vont sans doute avoir à chercher les moyens de contenir au mieux les mouvements erratiques de capitaux et les fluctuations des taux d'intérêt par lesquelles on s'efforce de les prévenir.

Restent les perspectives de coopération ouvertes aux pays européens pour l'exploitation des technologies nouvelles. Leur mise en œuvre requiert de tels investissements de recherche et d'équipement, l'écolement de leurs produits gagne à reposer sur des marchés si vastes que la dimension communautaire apparaît comme la plus appropriée pour leur gestion. Industrie aérospatiale, télécommunications, électronique, matériaux nouveaux, biotechnologies : pour tout cela, qui sera décisif, l'Europe constitue le cadre de référence de notre avenir.

L'ultime question porte sur la capacité de la France à favoriser ces convergences. Le mémorandum sur la politique européenne établi par le Gouvernement apporte, à ce titre, la double preuve de la cohérence de nos positions et de notre volonté de les rendre « lisibles », voire acceptables par nos partenaires.

Deux opportunités viennent s'y ajouter. La coalition des forces au sein de la Communauté varie sensiblement selon les questions traitées, déterminant une configuration mouvante plus propice à l'innovation que des alliances figées. Enfin, l'attitude des Etats membres se modulera aussi en fonction du succès de notre entreprise : la prospérité retrouvée et, sur cette nouvelle base, le développement de nos échanges avec les autres pays européens ne manqueront pas de conforter auprès d'eux notre capacité de négociation. Alors l'Europe, recevant davantage de nous, nous donnera plus. Alors la Communauté, simple chance aujourd'hui, deviendra pour notre Plan de développement économique et de solidarité sociale, un véritable atout. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, notre excellent collègue Michel Barnier...

M. Michel Barnier. Merci !

M. Robert de Caumont. ... qui d'ordinaire tient des propos plus nuancés, a cru pouvoir qualifier le projet qui nous est soumis d'archaïque, et lire entre ses lignes je ne sais quelle menace d'étatisme et de collectivisme.

Pour rendre plus crédible cette rengaine, qui commence à être passée de mode depuis que nos concitoyens ne lui ont, me semble-t-il, pas fait un succès en mai et juin dernier, il nous assure avoir étudié par le menu tous les documents préparatoires...

M. Michel Barnier. Tout à fait !

M. Robert de Caumont. ... qui représentent — je viens de le vérifier — une épaisseur de quarante-six centimètres. Je lui fais compliment de ce zèle, mais je crains que cet effort louable ne

l'ait conduit à relâcher quelque peu son attention le moment venu de lire le rapport final, et notamment les pages 137 et 139 consacrées à la nouvelle politique de la montagne, ce qui m'étonne, a priori, de la part d'un député de la Savoie.

Vous permettrez au député des Hautes-Alpes que je suis d'avoir lu à travers ces lignes tout le contraire de la menace qu'agitait notre collègue. Et les populations montagnardes, qui n'ont pas la mémoire courte, savent très bien que le centralisme paralysant et la colonisation du milieu montagnard par les puissances d'argent, c'était hier et c'était l'ancienne politique, sous ses deux variantes successives d'ailleurs.

Qui, monsieur Barnier, a laissé la montagne se désertifier, les services publics se dégrader, l'agriculture se ruiner et souvent disparaître sous les coups combinés de la spéculation foncière et d'une politique favorisant les gros exploitants des zones à forte productivité, politique que certains de vos amis semblent aujourd'hui regretter à grand bruit ? Qui a laissé, ayant ainsi fait place nette, les seigneurs de l'immobilier coloniser la montagne en édifiant « en site propre », comme l'on dit, des casernes des neiges où l'on empile les citoyens dans des studios de seize mètres carrés...

M. Pierre Méhaignerie. On va pleurer !

M. Robert de Caumont. ... à l'écart de tout contact avec la vraie montagne, avec ceux qui y vivent et qui y travaillent ?

Qui a laissé « miter » l'espace montagnard par des constructions éparpillées pendant que l'habitat traditionnel se dégradait, faute de politiques cohérentes du foncier, de l'urbanisme, de la construction ? Qui a laissé nombre de nos communes de montagne passer sous la responsabilité de ceux qui n'y vivent que quelques semaines ?

M. Pierre Méhaignerie. Les électeurs !

M. Robert de Caumont. N'étaient-ce pas là, en somme, des manifestations de centralisme et de collectivisme ?

Et qui, devant les ravages d'une telle politique et le mécontentement qu'elle engendrait, en a pris verbalement le contre-pied, pour passer le cap des législatives de 1978, dans un discours célèbre prononcé à Valtouise, corrigeant les excès de cette politique de laisser-faire, à défaut d'en réparer les dégâts, par une politique d'interdictions et de normes centralisées dont le plus beau fleuron, le comité des unités touristiques nouvelles, n'a guère que le pouvoir d'empêcher sans avoir les moyens de promouvoir autre chose, et impose ses vues aux élus locaux sans seulement les entendre ?

Tel est, monsieur Barnier, le libéralisme que vous voudriez nous faire regretter. Vous en connaissez bien les méfaits sur le terrain — car vous êtes un homme de terrain

La nouvelle politique d'aménagement du territoire que dessine le Plan intérimaire prend, en effet, le contre-pied de ces pratiques. Elle vise, selon vos propres termes, monsieur le ministre d'Etat, à « libérer les initiatives locales » en supprimant « les blocages, qui s'y opposent ». Elle substitue au règne de l'argent, tempéré par la réglementation étatique, une démarche offensive fondée sur la solidarité, l'encouragement aux formes de développement auto-centré, et non plus sur une politique de compensation fondée sur l'assistance perpétuelle et engendrant la dépendance économique et politique.

L'exemple de la montagne a le mérite d'illustrer concrètement la différence et démontre que l'archaïsme n'est pas où vous le situez, monsieur Barnier. Car la nouvelle politique que vous dessinez, monsieur le ministre d'Etat, vise à rendre aux montagnards la maîtrise de leur destin et permet ainsi d'assurer le meilleur emploi des fonds publics.

Le Plan intérimaire dénonce, en effet, l'absurdité des réglementations uniformes et des politiques sectorielles non coordonnées qui ne peuvent sur le terrain qu'engendrer le gaspillage. Dans le cadre de la décentralisation, il préconise une politique d'aménagement global, des programmes de développement intégrés, élaborés de façon démocratique avec tous les partenaires — élus, entreprises, syndicats, associations — et financés de façon contractuelle au niveau de chaque vallée, de chaque pays, de chaque massif.

Le Plan intérimaire comporte l'engagement clair d'un renforcement des efforts de solidarité nationale et régionale à l'égard de la montagne ; il le traduit expressément par la perspective d'une augmentation des crédits consacrés à la montagne dans le budget de l'Etat, le développement prioritaire des services publics, une péréquation spéciale au bénéfice des communes de montagne, la priorité aux massifs les plus défavorisés,

l'individualisation des moyens consacrés à la montagne dans les contrats de plan, la mise en place de structures inter-régionales pour tenir compte de l'unité de chaque massif.

Mais cet effort accru de solidarité coûtera finalement moins cher à la collectivité que les surcoûts économiques et sociaux d'une politique qui limitait la désertification par l'assistance perpétuelle et mettait à la charge de l'Etat ou des collectivités les retombées parfois catastrophiques de la surexploitation touristique. Je ne ferai qu'évoquer un certain nombre de catastrophes écologiques qui finalement coûtent cher à la S.N.C.F. et aux collectivités territoriales.

Car il s'agit de libérer les initiatives locales pour valoriser les virtualités qui existent. Il s'agit non seulement de mettre l'imagination au pouvoir, mais aussi de lui donner les moyens de réussir et de faire tâche d'huile. Les exemples abondent :

C'est la valorisation des multiples ressources énergétiques locales, certainement sous-estimées par une approche centraliste, comme l'a souligné M. Quilès ;

C'est la promotion d'un tourisme social, culturel et sportif à taille humaine, directement maîtrisé par les populations locales, sans intermédiaires inutiles et coûteux, et combien plus enrichissant pour les citoyens ;

C'est l'incitation aux productions agricoles de qualité, si possible transformées et commercialisées sur place car répondant à une demande croissante ;

C'est l'utilisation de la fabuleuse réserve de santé que représente le climatisme, lequel permet de guérir totalement et rapidement des affections telles que l'asthme ou les maladies broncho-pulmonaires, économisant ainsi des sommes considérables à la sécurité sociale ;

M. Pierre Méhaignerie. Ça, c'est le clin d'œil aux électeurs !

M. Robert de Caumont. C'est la mobilisation des ressources forestières et une transformation sur place, ainsi que l'autorisation du pâturage sous forêt ;

C'est la transformation en avantage du handicap que représente l'activité saisonnière par la promotion d'activités économiques complémentaires dans le temps, sources d'économies aussi bien pour la collectivité que pour les entreprises et garantie d'emploi à temps plein pour les travailleurs ;

C'est la production en France d'un matériel agricole adapté à la montagne...

M. Michel Barnier. Je suis d'accord !

M. Robert de Caumont. ... aujourd'hui totalement importé ; bel exemple de reconquête du marché intérieur ;

C'est l'établissement de circuits courts entre les entreprises locales, souvent obligées de traiter à grands frais avec des partenaires lointains ; je citerai à ce sujet les contrats entre le tourisme social, l'agriculture, le commerce et l'artisanat local et l'exemple d'une société coopérative ouvrière de production, constituée avec des travailleurs licenciés de bonne qualification et qui, prospectant les marchés locaux, s'aperçoit que la plupart des entreprises de haute montagne traitent avec des partenaires qui sont généralement situés fort loin et dans des concentrations urbaines ;

C'est, enfin, la réanimation des services publics pour permettre l'installation ou le maintien des jeunes : préscolarisation, aide familiale, service social, transports, communications.

S'agit-il là vraiment de développer la bureaucratie, comme certains ont dit le redouter à cette tribune ?

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, monsieur de Caumont.

M. Robert de Caumont. Mais pour libérer l'initiative, il faut faire sauter les verrous, en finir avec le centralisme paralysant.

Il faut faire sauter le verrou foncier et immobilier par une péréquation des plus-values foncières, par une véritable mobilisation des terres en friche, par des incitations à la banalisation de l'immobilier touristique et par le développement du logement social et de la restauration de l'habitat existant ;

Faire sauter le verrou financier, grâce à l'utilisation sur place des capitaux qui, paradoxalement, sont le plus exportés par les zones défavorisées et à un redéploiement du secteur bancaire : financement prioritaire de l'innovation des petites et moyennes entreprises locales, alternatives touristiques maîtrisées par les populations locales ;

Faire sauter les verrous réglementaires en adaptant les normes nationales aux spécificités de la montagne : isolation thermique, transports scolaires, logement social, etc.

Il faut modifier le régime des charges sociales et fiscales qui défavorisent les petites entreprises de main d'œuvre — les seules qui existent en montagne, comme l'a souligné M. Souchon — améliorer les transports publics, ferroviaires sur les grands axes, routiers pour la desserte des villages ; abaisser le coût de l'énergie, notamment lorsqu'elle est produite et consommée sur place.

M. le président. Je vous demande instamment de conclure, monsieur de Caumont. Vous parlez depuis neuf minutes, alors que vous n'étiez inscrit que pour cinq.

M. Robert de Caumont. M. d'Aubert a largement dépassé lui aussi son temps de parole.

M. le président. M. d'Aubert a été interrompu par M. le ministre d'Etat. Concluez !

M. Robert de Caumont. Il faut réduire l'inégalité sociale face aux loisirs grâce au chèque-vacances, à la cinquième semaine de congés payés et à l'étalement des vacances, induisant ainsi un surcroît de demande touristique qui pourra être accueillie selon le nouveau modèle de développement.

Il faut ne plus décourager la pluriactivité, mais au contraire la favoriser et l'organiser.

Tout cela est déjà inscrit, expressément ou en filigrane, dans le Plan intérimaire, dans la loi d'habilitation que nous venons de voter et déjà, pour une bonne part, dans le budget pour 1982. Ainsi, le programme socialiste, que nous sommes élus pour appliquer et à certains nous reprochent tout bonnement de respecter, entre-t-il peu à peu dans les faits.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser tout cela : renforcer l'articulation entre le Plan et le budget ; donner une force d'incitation plus grande aux fonds interministériels dans le cadre des contrats de plans ; respecter dans la mise en place des crédits le rythme des saisons, si contraignant en montagne, et non plus celui des procédures administratives.

Quant à la protection de la haute montagne, elle sera bien mieux assurée par un développement équilibré et par l'installation de jeunes dans les fonds de vallées que par des mesures exclusivement défensives, comme celles qui existent actuellement en la matière.

Monsieur le ministre, pour la première fois dans notre pays, un Plan consacre un chapitre spécial à la politique de la montagne. Pour la première fois, une commission d'enquête travaille de façon concrète, en concertation avec tous les responsables et sur le terrain, à enrichir le projet par une étude approfondie.

M. Charles Millon. Et le rapport Brocard ?

M. Robert de Caumont. Cette commission d'enquête est d'ailleurs la première qu'ait créée la présente législature.

Le Plan intérimaire nous promet un schéma de développement de la haute montagne ; il évoque la perspective d'une loi d'orientation. Ainsi prend enfin tournure, dans le cadre d'une planification rénovée, une politique globale qui rendra l'initiative aux montagnards, lèvera les obstacles à un développement équilibré, et donnera aux travailleurs des plaines et des villes comme à ceux de la montagne la possibilité de profiter pleinement d'une richesse économique, touristique et culturelle qui est leur patrimoine commun.

Je ne vois là ni centralisme, ni bureaucratie, ni collectivisme rampant, ni archaïsme, mais le contraire : une première illustration très concrète du socialisme dans la liberté pour lequel nous militons. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Charles Millon. Belle circulaire électorale !

M. Robert de Caumont. Les élections, c'est réglé !

M. Pierre Méhaignerie. Elles reviendront !

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants. *(La séance, suspendue le 12 décembre 1981, à zéro heure vingt-cinq, est reprise à zéro heure trente-cinq.)*

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la priorité du Plan intérimaire est la lutte contre le chômage. Dans les départements d'outre-mer, c'est bien la priorité absolue. Quand on sait que, depuis 1954, le nombre d'emplois n'a pratiquement pas varié, alors que la population augmentait de près de 40 p. 100. Engager la lutte hardiment contre ce fléau social est un acte politique que tout homme responsable doit soutenir.

En Guadeloupe, où 50 p. 100 de la population a moins de vingt ans et où 42 p. 100 des demandeurs d'emplois ont moins de vingt-cinq ans, c'est toute la jeunesse qui attend le changement ; ce sont des milliers de jeunes qui recherchent un emploi pour donner un sens à leur vie. Pour réussir, le Plan intérimaire devrait fournir au moins 50 000 emplois. Ce ne sera pas le cas. Mais je souhaite qu'il stabilise au moins la progression du chômage de façon à maintenir vivant l'espoir des travailleurs dans le changement intervenu le 10 mai dernier.

Si réorienter l'effort public, afin de renforcer la création d'emplois dans le secteur productif, et instaurer une société plus juste, plus solidaire, plus responsable, respectueuse de l'identité des populations d'outre-mer, sont les deux axes autour desquels s'articule ce Plan, la nouvelle stratégie économique doit aussi consolider les acquis et, en matière agricole, soutenir les grandes productions d'exportation, notamment la canne à sucre, par la mise en place d'un prix social de la tonne de canne. Alors que l'ancien régime liquidait le secteur productif au profit d'une politique d'assistance, aujourd'hui, l'investissement doit promouvoir le développement de l'appareil de production afin de satisfaire au moins les besoins alimentaires locaux. L'hydraulique agricole devenant opérationnelle avec le Plan, on doit s'orienter vers la mise en place de cultures diversifiées et d'industries agro-alimentaires.

Après avoir précisé que la réforme foncière actuelle ne peut sauver l'agriculture et que seule une véritable réforme agraire y parviendra, je demande au Gouvernement d'étendre aux agriculteurs de l'outre-mer une large protection sociale, indispensable si nous voulons maintenir les paysans dans les campagnes.

Etant donné l'espérance de vie de la population et la situation économique et sociale, l'abaissement à cinquante-cinq ans de l'âge de la retraite est souhaitable. Il permettrait de libérer 13 000 emplois salariés en Guadeloupe.

Par ailleurs, pour combler certains retards au niveau des télécommunications, des réseaux d'assainissement, des ports de pêche, des équipements scolaires et sociaux, des infrastructures routières, il est urgent d'ouvrir des chantiers d'équipements publics. Puisque le coût des transports aériens et maritimes est un handicap au développement de certaines activités, il est souhaitable que dans le domaine des transports, comme dans celui des télécommunications, soit reconnue la notion de service public.

Au niveau du tourisme, des énergies nouvelles, du logement, de la pêche, nous sommes d'accord avec le Plan. Au-delà, nous exigeons que les fonds alloués aux départements d'outre-mer par la Communauté économique européenne soient directement injectés dans leur économie.

Nous approuvons et souhaitons l'application du principe : « A qualification équivalente, priorité sera donnée pour les emplois vacants de tout niveau aux candidats originaires du département intéressé ».

Enfin, il est indispensable de créer un centre de formation de marins-pêcheurs et de marins de commerce en Guadeloupe, ainsi qu'un centre de formation d'apprentis dans la région de Basse-Terre. Soulignons aussi qu'il y a souvent inadéquation entre la formation initiale dispensée dans les collèges et les nécessités économiques. Il faut donc orienter cette formation en priorité vers la satisfaction des besoins locaux et, de surcroît, la rendre plus compétitive et lui permettre une mobilité dans la zone Caraïbe.

Monsieur le ministre d'Etat, les objectifs de votre Plan sont louables et nous nous battons pour les atteindre. Si nous remettons la Guadeloupe au travail, si nous rendons au peuple sa dignité, en deux ans nous aurons effacé des dizaines d'années d'humiliation. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bertile.

M. Wilfrid Bertile. Monsieur le ministre d'Etat, grâce à la discussion de votre Plan intérimaire, nous sommes passés cette nuit de la région parisienne aux zones méditerranéennes, des régions rurales aux zones urbaines, de la montagne aux régions industrielles.

Restons encore un peu sous les tropiques, dans les départements et territoires d'outre-mer où, derrière les images d'Épinal, existe la dure réalité du sous-développement.

Un ton nouveau, une volonté politique de s'attaquer aux causes font que nous adhérons pleinement aux deux axes essentiels regroupant les actions prioritaires de ce Plan intérimaire pour les départements d'outre-mer, à savoir, d'une part, la réorientation de l'effort public afin de renforcer la création d'emploi dans le secteur productif ; d'autre part, l'instauration d'une société plus juste, plus solidaire, plus responsable et respectueuse des populations d'outre-mer.

Le simple fait d'énoncer ces deux axes d'action montre a contrario dans quel état le pouvoir précédent a laissé les départements d'outre-mer. En ce moment-même, les tenants de la droite y fomentent une agitation, prenant pour prétexte les projets de décentralisation du Gouvernement afin de faire oublier leur responsabilité dans la situation de crise dont ils sont responsables.

Reprenons les deux grands axes de votre Plan.

Renforcer le secteur productif est une nécessité pour créer des emplois et des richesses. Pour cela, la promotion de l'investissement privé, la politique des transports maritimes et aériens en vue de faciliter l'émergence de productions locales et les échanges de populations entre les départements d'outre-mer et la métropole, le développement d'un tourisme différent, de l'agriculture, de la recherche et de l'énergie, l'extension de la formation apparaissent comme de bonnes orientations. Au plan social, nous notons un plus grand effort de solidarité et de justice.

Là encore, notre adhésion est acquise. Le travail est une denrée tellement rare outre-mer que la créolisation des emplois vacants que vous préconisez rejoint une vieille et profonde aspiration.

Par contre, la protection sociale, contrairement à ce qui est écrit, est loin d'être équivalente à celle qui existe en métropole. Dans le domaine agricole, que de lois attendent leur extension ! Plus généralement, un grand nombre de mesures sociales ne sont étendues dans les départements d'outre-mer qu'à des montants inférieurs à ceux de la métropole, ou n'y sont pas étendues du tout. Au cours du plan quinquennal, sinon au cours du Plan intérimaire, ces disparités doivent impérativement disparaître. Entre Français, comment peuvent-elles se justifier ?

Le logement social doit prendre un nouveau départ. A ce propos, les crédits prévus au budget pour 1982 sont nettement insuffisants, puisqu'ils se situent au niveau des dotations de 1981, si l'on additionne celles du budget primitif et des budgets supplémentaires.

Enfin, la reconnaissance de l'identité culturelle des populations d'outre-mer mérite une mention particulière. Que signifierait, en effet, le développement si les populations d'outre-mer ne pouvaient être elles-mêmes ?

Mais, au-delà de ce Plan intérimaire, qui est une simple étape, il faut aborder le problème de fond posé par les départements d'outre-mer. En métropole, il convient de rechercher une nouvelle croissance. Dans les départements d'outre-mer, c'est de développement qu'il s'agit.

Les départements d'outre-mer sont, en effet, des régions sous-développées.

Ce sous-développement se mesure de façon statistique : un chômage de trois à cinq fois supérieur à ce qu'il est en métropole ; une assistance généralisée liée à la misère du plus grand nombre ; des échecs scolaires et plus de 20 p. 100 d'illettrés ; des bidonvilles ; des maladies tropicales ; une économie déformée où les secteurs productifs sont rachitiques.

Ce sous-développement a aussi sa dynamique, ses mécanismes. L'intégration capitaliste de colonies de plantation dans une économie industrielle a provoqué une situation de sous-développement originale, si bien que les départements d'outre-mer ne sont ni des régions en retard, comme on en rencontre en métropole, ni des pays du tiers monde. Il faut donc innover, inventer et ne pas appliquer des recettes mises au point pour faire face à d'autres situations.

Le développement spontané est impossible dans les départements d'outre-mer. L'extraversion de l'appareil productif est telle que les capitaux en provenance de la métropole, principal moteur de l'économie, ne font que transiter et y retournent pour payer les importations, ou sous forme de bénéfices et d'épargne. Il convient de réenraciner la production locale.

Le Plan, après un bilan mettant en évidence les structures de désarticulation et de domination qui brisent le dynamisme interne de ces départements, après avoir décrit les forces sociologiques en présence, devra déterminer des perspectives à court, moyen et long terme, et dégager les moyens du développement. L'économie des départements d'outre-mer doit devenir plus cohérente et moins dépendante, les hommes doivent être formés et mobilisés, les disparités de revenus fortement atténuées, les mentalités et les comportements transformés, tant il est vrai que le développement passe par une nouvelle vision du monde.

En définitive, le développement des départements d'outre-mer apparaît, au moment où la France axe sa politique sur de nouveaux rapports Nord-Sud, comme une œuvre d'importance nationale. A une échelle de laboratoire, puisqu'il s'agit le plus souvent de petits territoires, on peut mettre au point des techniques et des méthodes susceptibles de servir ailleurs. La France pourra alors prêcher d'exemple. Elle sera d'autant plus entendue par les peuples du tiers monde qu'elle aura réussi chez elle, dans ses départements et territoires d'outre-mer.

Quant à nous, nous sommes prêts, par le biais de la décentralisation, à mettre en œuvre cette politique de développement et — qui sait ? — pour la première fois dans le monde, à mener et à réussir la lutte contre le sous-développement, dans la démocratie et la liberté, parce que dans la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, en tant que député gaulliste, j'ai abordé l'examen du projet de loi approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983 avec un préjugé favorable, estimant qu'une planification est nécessaire en période de guerre économique.

Il était indispensable de faire le point après le déluge des propos ministériels, parfois contradictoires, et la logorrhée diffusée à travers certains *mass media* inféodés au nouveau pouvoir.

La principale indication chiffrée de votre Plan intérimaire, monsieur le ministre d'Etat, prévoit une expansion de 3 p. 100 pour les années 1982 et 1983. Ce taux de croissance se fonde d'abord sur une augmentation de la consommation des ménages. On a pu effectivement déceler un frémissement de hausse de 2,4 p. 100 pendant les deuxième et troisième trimestres de cette année et même, d'après vos propres estimations, une hausse de 4 p. 100 à partir du mois d'août. Les mesures sociales et la progression de l'inflation y sont probablement pour beaucoup.

Mais ce redressement de la consommation risque de n'être qu'un feu de paille, si l'investissement productif ne prend pas le relais.

M. Emmanuel Aubert. C'est vrai !

M. Pierre Weisenhorn. On peut même affirmer, sans risquer de se tromper, que si le taux de croissance de 3 p. 100 n'est pas atteint en 1982, la politique sociale du Gouvernement deviendra un pari insoutenable.

Ce taux de croissance est-il crédible ? Il dépend pour beaucoup de nos principaux partenaires, et notamment de la République fédérale d'Allemagne, notre principal client et fournisseur. Or cinq grands instituts de conjoncture allemands ont prévu, pour ce pays, une fourchette d'expansion allant de plus 1 p. 100 à moins 1 p. 100 pour l'année 1982. La conjoncture allemande est, en outre, très liée à l'économie américaine, qui est entrée en récession, et qui ne connaîtra pas de reprise avant l'été. Le président Reagan joue sa carrière sur sa politique de rigueur. Enfin, un ouvrier français sur quatre travaille pour l'exportation, qui représente 30 p. 100 de notre production, surtout industrielle.

J'aimerais donc, monsieur le ministre, que vous nous expliquiez comment notre pays pourra connaître une expansion économique dans une économie occidentale dépressive.

L'investissement prendra-t-il le relais de la consommation ? Voilà la grande question.

Permettez-moi une image : vous avez jusqu'à présent injecté dans l'estuaire du fleuve France, plutôt qu'à la source, et il y aura peu d'alluvions pour l'économie française si le relais par les investissements productifs n'est pas assuré.

Aux exhortations que le Gouvernement a adressées aux industriels pour qu'ils relancent l'investissement, ont succédé les voyages et les incantations du Premier ministre. Or un patron d'entreprise ne créera des emplois que s'il en a besoin. Le

pouvoir d'achat des entreprises et leur autofinancement ayant diminué de 15 p. 100 par an, il leur faudra souscrire des emprunts pour accompagner l'aide promise par l'Etat.

Le déficit budgétaire atteindra 95 milliards de francs en 1982, 51 milliards de francs étant destinés à subventionner les entreprises nationalisées. S'y ajoute un déficit de 18 milliards de francs des finances locales, un déficit cumulé sécurité sociale plus Unédic d'environ 38 milliards de francs. Le déficit du secteur public atteindra donc, au total, un peu plus de 150 milliards de francs.

M. Emmanuel Aubert. On ne le dira jamais assez !

M. Pierre Weisenhorn. L'an prochain, l'Etat devra emprunter 90 milliards de francs pour combler les deux tiers du déficit budgétaire. En émettant ces emprunts à des taux abusifs, il ne donne pas l'exemple de la modération et de la rigueur sur le marché financier.

Ne craignez-vous pas que l'ensemble de ces ponctions opérées par l'Etat n'assèche le marché de l'argent ?

A quoi sert l'annonce par le Gouvernement de mesures d'accompagnement telles que l'augmentation des prêts du F.D.E.S. — de 450 p. 100 — ou celle des dotations allouées par le C.I.A.S.I. aux entreprises en difficulté, si nos entreprises ne peuvent obtenir auprès des banques le complément de ces prêts, en raison d'un système usuraire d'encadrement du crédit ?

M. Emmanuel Aubert. Bien sûr !

M. Pierre Weisenhorn. L'agriculture, l'artisanat, le commerce et l'industrie ne demandent ni aumône, ni subventions, mais la vérité des prix et la possibilité d'une concurrence loyale vis-à-vis des autres concurrents européens et mondiaux.

Accordez, par exemple, le décalage d'un mois du paiement de la T.V.A., comme cela se fait dans les autres pays de la Communauté européenne, et vous dégageriez d'un coup 40 milliards de francs de fonds propres d'autofinancement pour notre économie. Cette mesure soulagerait les trésoreries et favoriserait l'investissement et la création d'emplois.

M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Pierre Weisenhorn. Enfin, votre Plan fait état de la reconquête du marché intérieur. Or toute production manufacturée ne peut actuellement être envisagée qu'à l'échelle mondiale, ou au moins continentale. En effet, seule une production de masse permet le prix de revient le plus bas et autorise un amortissement. Il faut être les meilleurs et les moins chers.

Le sommes-nous ? Pourrions-nous le devenir ?

Vous voulez vous appuyer sur un marché intérieur dynamique pour repartir à l'assaut des exportations, mais nous savons tous — et ceci peut devenir la tragédie ou l'âge d'or de notre civilisation — que nous allons vivre à l'époque de l'automatisation. On se gargarise de vocables tels que robotisation, ateliers flexibles, microprocesseurs, ordinateurs, et notre pays devra se doter rapidement de cette technologie, nos principaux concurrents industriels, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis nous ayant déjà devancés en ce domaine.

Alors comment comprendre l'article 66 de la loi de finances, qui dispose que les investissements des entreprises ne pourront être admis en déduction fiscale que sous la condition d'une augmentation de l'effectif des salariés ?

M. Christian Bergelin. C'est absurde !

M. Pierre Weisenhorn. Tout le monde sait que l'automatisation, qui permet très souvent la survie de l'entreprise, réduit le nombre des salariés tout en consolidant leur avenir.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Pierre Weisenhorn. Dans votre Plan intérimaire, monsieur le ministre d'Etat, vous prévoyez de mobiliser à l'étranger d'importantes marges d'emprunt. Vous avez reconnu devant la commission de la production et des échanges que cette possibilité vous était ouverte grâce à la gestion du gouvernement précédent, coup de chapeau à Raymond Barre, dont la gestion prudente permet donc à l'équipe actuelle de s'endetter tous azimuts.

Votre Plan prévoit que les entreprises nationalisées exercent un effet d'entraînement sur les entreprises privées. Je vous livrerai quelques réflexions sur ce sujet.

On affirme souvent, et de manière particulièrement injuste, qu'entre 1974 et 1980, les grandes entreprises nationales ont considérablement augmenté leurs investissements productifs par rapport à l'industrie privée, qui aurait investi de moins en moins.

Faisons abstraction d'E. D. F. G. D. F., des transports ou des P. T. T. qui sont tous des services publics, mais comparons Renault et d'autres groupes qui fabriquent des automobiles en France.

Renault, dont le chiffre d'affaires est sensiblement comparable à celui de Peugeot, a représenté pour la collectivité nationale un coût supplémentaire de 1.447 milliard par an en moyenne — en francs 1982 —, sur les années 1970 à 1980 !

M. Dreyfus nous dira qu'une dotation en capital n'est pas une subvention, c'est à voir.

De plus, la régie Renault n'a payé que 903 millions de francs d'impôts de 1970 à 1980. Durant la même période, Peugeot payait 5 075 millions de francs au fisc.

Un autre point important est le constat de carence de la diversification du groupe Renault. Si Renault ne gagne pas d'argent, elle n'en a pas sur l'automobile, mais la société des constructions de Clichy, achevée en 1974, va mal. Le même constat de carence peut être dressé pour Renault-Marine-Couach, Renault-Industrie-Equipements et Techniques, Rivière Casalis, machines agricoles. Il apparaît que l'Etat ne sait pas gérer des groupes diversifiés.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Pierre Weisenhorn. Je tiens à vous faire part à présent de mon sentiment quant aux actions régionales du Plan de deux ans. L'Etat conservera la gestion de certaines aides regroupées dans une procédure unique : la prime nationale d'aménagement du territoire.

L'Alsace est une province décrite comme une vitrine de la France par le précédent Président de la République, mais pour laquelle la D. A. T. A. R., au fil des années, n'a jamais eu les yeux de Chimène, l'effort de cette dernière se portant invariablement vers d'autres régions.

Votre Plan ne fait nulle part mention d'une poursuite des travaux de l'axe fluvial mer du Nord—Méditerranée, ni d'un quelconque T. G. V. promis aux six coins de l'hexagone, et non pour l'Est.

L'Alsace se classe première région de France pour ses exportations par tête d'habitant, mais le miracle est terminée. En effet, depuis le mois de mai de cette année, jusqu'à septembre, le nombre de chômeurs a augmenté de 8 806 unités, c'est-à-dire de 37 p. 100. Le nombre de frontaliers s'élève au chiffre record de 36 000. Ces deux chiffres, ajoutés aux emplois dans le textile, l'automobile, montrent la fragilité de la situation économique dans les deux départements alsaciens, et l'impérieuse nécessité de mise en place de structures d'accueil pour un retour plus que probable d'une fraction des frontaliers.

Le manque de générosité de la D. A. T. A. R. a été compensé jusqu'à présent par une assez forte implantation d'entreprises étrangères en Alsace. Or, depuis le 10 mai dernier, l'étranger n'investit plus dans cette région.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Pierre Weisenhorn. Je suis resté rêveur devant la conception de la recherche du bonheur pour le Français de demain à travers votre Plan intérimaire. Parlant de la médiocrité de l'urbanisme et de l'environnement, le Plan déplore le développement de l'accession à la propriété de la maison individuelle et du maintien d'exonérations fiscales peu justifiées.

M. Pierre Méhaignerie. Très bien !

M. Pierre Weisenhorn. Je vous indique, monsieur le ministre d'Etat en tant qu'ancien rapporteur du budget du logement, que chaque Français rêve d'avoir sa maison et son petit jardin. Le regret des gouvernements précédents de la V^e République a été l'exode rural et la densification des grandes cités, avec leurs banlieues souvent inhumaines, ainsi que la « massification » des grandes universités. Je n'aurai pas la cruauté de citer Villeurbanne et Nanterre, avec l'apparition progressive de la délinquance et de l'insécurité.

Sous le titre : « Le refus de la décentralisation », vous n'hésitez pas à prétendre que le monde rural était générateur d'une pléthore de mandats électifs et d'une sur-représentation ; on avait d'ailleurs surestimé à dessein la représentation et l'influence de la France du seigle et de la châtaigne.

Est-ce cela la décentralisation et la régionalisation ?

Voulez-vous accélérer le développement des mégapoles citadines ?

Il semblerait que oui, car au chapitre de la décentralisation et du développement régional, à la page 124, vous ajoutez que les localisations des entreprises vont peu à peu changer de nature. La présence d'universités, de centres de recherche, de services financiers et de services aux entreprises sont indispensables selon vous et vont donc accentuer le décalage entre le développement nécessaire du milieu rural en faveur des grands ensembles industriels qui disposent d'ores et déjà de ces services.

Je me suis demandé, en tant qu'élus gaulliste, pourquoi au fil des pages j'ai ressenti un malaise en lisant votre Plan intérimaire. J'ai gardé la nostalgie de la France unie du temps de la Résistance, de la France pacifiée du temps du général de Gaulle et le mot de « rassemblement » a toujours une signification profonde pour nous.

Votre Plan intérimaire, dans sa conclusion pour un renouveau de solidarité, parle de tourner le dos au cloisonnement. Et pourtant, l'on sent sourdre à travers chaque chapitre la volonté d'installer la lutte des classes. Vous dressez petit à petit les salariés contre les non-salariés, les ruraux contre les citadins, les propriétaires de maisons individuelles contre les habitants du secteur collectif, les contribuables — à coup de présomptions de fraude fiscale — contre les artisans et commerçants, le restant des travailleurs contre les sous-officiers prenant leur retraite et, demain, les locataires contre les propriétaires à travers la loi Quilliot.

Après deux ans d'existence de votre Plan intérimaire, vous nous inviterez à constater que la lutte des classes existe. Mais, monsieur le ministre d'Etat, c'est vous, socialistes, qui êtes en train de la créer. Elle va se développer comme un chancre abominable, divisant les Français pour leur malheur !

La liberté est déjà atteinte à travers le noyautage de l'information et de la haute administration.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Pierre Weisenhorn. Voulez-vous, au nom de plus d'égalité, tuer la fraternité dans ce pays ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Guyard.

M. Jacques Guyard. Pendant les deux années du Plan intérimaire sera mise sur pied une nouvelle organisation démocratique et équilibrée de la protection sociale. Le Gouvernement vient déjà de prendre ou d'annoncer les mesures les plus urgentes dans ce domaine : le minimum vieillesse porté à 2 000 francs, ainsi que l'allocation aux adultes handicapés, l'augmentation de 50 p. 100 en deux fois des allocations familiales, l'amélioration du remboursement des soins dentaires, de la lunetterie, des audio-prothèses, etc.

Les manques les plus criants étant ainsi comblés, la réorganisation du système de sécurité sociale s'impose aussitôt. En effet, la situation, héritée des ordonnances de 1967 et de la politique de M. Raymond Barre, se caractérise par une privation de responsabilité des différents partenaires sociaux. L'Etat s'étant posé en champion de l'économie a tant assumé seul le contrôle des dépenses et des recettes, que le corps médical, l'industrie pharmaceutique, les hôpitaux, la foule des malades, c'est-à-dire des cotisants, ont été progressivement transformés en demandeurs de dépenses supplémentaires, en lobbies pour la création de nouveaux services et pour la multiplication des soins. Si bien que la politique de protection sociale, depuis des années, s'est bornée à enregistrer des rapports de force, où les plus faibles, les moins organisés ; les femmes âgées isolées, les familles ont été délaissées, alors que directement dépendant de l'Etat les hôpitaux ont été soumis à des économies drastiques que n'orientait aucune politique volontariste de soins. Pesant plus sur le travail, la pharmacie et la médecine libérale ont imposé un accroissement des dépenses au nom d'un progrès scientifique incontestable, mais tout aussi incontestablement mal utilisé parfois.

C'est pourquoi la réforme fondamentale en ce domaine est le retour de la démocratie. Le contrôle et l'orientation de la politique sociale doivent revenir à ceux qui la paient, c'est-à-dire aux représentants élus des travailleurs salariés, travailleurs indépendants, patrons. Cela est particulièrement évident pour la politique de santé. L'Etat prendra en charge ce qui lui revient. Le risque maladie sera géré au cours de négociations entre les conseils d'administration des caisses, le corps médical, l'administration hospitalière. L'élection directe des conseils d'administration par les travailleurs est la condition dans ce domaine d'un vrai dialogue.

Cela implique, pour le corps médical privé et public, une prise de conscience beaucoup plus forte de l'impact économique de ces décisions. Les études médicales ont commencé à intégrer cette dimension, mais par trop insuffisamment ! Les techniques du profit devront être mieux utilisées. On voit mal comment le principe de liberté de prescription pourra aller jusqu'à admettre des écarts aberrants parfois en coûts de médicaments, en analyses ou en arrêts de travail.

L'hôpital devra de même voir son champ d'intervention précisé. Equipé d'un matériel lourd et coûteux, il peut seul traiter les cas aigus. Dans cette fonction, il doit bénéficier au maximum des acquis de la science et de la technique médicale. Mais cet équipement ne peut être massivement orienté vers des soins simples ou vers de longs séjours, qui relèvent d'une médicalisation plus légère et d'un accueil plus attentif au confort matériel et moral.

La prévention devra être développée de manière extrêmement volontariste pendant les années qui viennent, non pas une prévention systématique, dont l'efficacité est parfois douteuse, mais une prévention visant les moments délicats de la vie : la petite enfance, l'école maternelle et primaire, les lieux et les conditions de travail, ainsi qu'un dépistage suffisamment précoce dans chaque quartier de nos villes. Le développement des centres de santé intégrés appuiera cette réorientation nécessaire de la pratique médicale, mais notons tout de suite qu'il est contradictoire avec le seul paiement à l'acte et avec les modalités actuelles de prise en charge de la sécurité sociale.

En ce qui concerne la retraite et les allocations familiales, les mesures principales sont déjà annoncées ou décidées. Il faudra maintenant en gérer l'application au mieux des intérêts des travailleurs. Cette tâche immense et les financements également considérables qu'elle met en jeu supposent une définition claire des responsabilités. Je l'ai déjà dit, l'élection directe des conseils d'administration des caisses y pourvoira, de même qu'un clair partage des compétences et des financements entre les caisses et l'Etat. Ce partage pourra d'ailleurs différer selon les risques, car les allocations familiales ne relèvent pas du même type de responsabilité, par exemple, que le risque maladie.

J'attire votre attention et celle du Gouvernement sur le fait que la mise en place de ces nouvelles structures de protection sociale plus démocratiques prendra du temps, au moins un an. Il apparaît impossible de laisser la totalité de leur pouvoir, au cours de cette période transitoire délicate, aux actuels conseils d'administration des caisses, qui sont dominés dans la plupart des cas par les intérêts patronaux. Le Gouvernement, en attendant l'élection directe des représentants des travailleurs, qui ne pourra pas intervenir avant la fin de 1982, doit exercer un contrôle plus strict de l'appareil de la sécurité sociale afin d'éviter les dérapages et de procéder à une meilleure organisation.

M. Robert-André Vivien. Comment ?

M. Jacques Guyard. Ainsi la protection sociale pourra-t-elle assumer sa double mission de protection de chaque individu contre les risques de la vie et de contribution à une redistribution plus équitable du revenu national.

Enfin, vous me permettez, monsieur le ministre, dans un autre domaine que vous connaissez bien, de dire que les deux années du Plan intérimaire seront décisives. Les villes nouvelles sont un des rares produits d'une volonté planificatrice du pouvoir précédent. Ces derniers temps, elles se sont senties négligées par le pouvoir politique, de plus en plus privées des moyens d'assurer leur développement équilibré, en dépit de l'attachement de fonctionnaires soucieux de la continuité d'action de l'Etat.

La population jeune et dynamique a ressenti massivement et ardemment l'espoir qu'a représenté le programme de la gauche. Ces hommes, ces femmes, ces jeunes, leurs enfants, ont un besoin vital de volonté politique et de cohérence. Les 15 000 logements qu'ils verront bâtir autour d'eux en 1982 exigent qu'on leur fournisse écoles, gymnases, emplois, ressources. Ils ont trouvé, avec satisfaction, dans le texte du Plan que vous nous soumettez, cet engagement, comme ils ont déjà trouvé, dans l'action du Gouvernement, la traduction concrète des promesses faites aux familles et aux locataires. C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, ils restent solidaires de l'action du Gouvernement et du Président de la République pour le présent et pour l'avenir, tel que vous nous la proposez. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Scur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre d'Etat, ce qui me paraît le plus significatif dans ce plan intérimaire, c'est la nouvelle conception de la planification qu'il inaugure.

Certes, ce n'est qu'un commencement. C'était d'ailleurs un pari très ambitieux, auquel les précédents gouvernements ne se sont pas risqués, que de publier, sept mois seulement après le 10 mai, un document qui marque la cohérence de l'action entreprise. Or, ce pari est gagné.

Mais une nouvelle conception du Plan se dessine nettement, et ce n'est pas la moindre des ruptures avec le passé. En effet, jusqu'à présent, il y avait deux conceptions et peut-être deux idéologies du Plan. Il y avait d'abord un plan-alibi, recueil d'incitations qui n'incitaient pas et d'orientations qui n'orientaient guère. Il y avait aussi cette conception selon laquelle le Plan est, par essence, l'apanage exclusif de l'Etat, il gère la production et l'aménagement, dirige, gouverne et administre à partir d'une instruction centrale et dans le même mouvement.

La nouvelle idée du Plan que vous nous présentez est fondée sur la notion de contrat. Aussi bien dans son mode d'élaboration que dans ses processus d'application, que dans les méthodes et les procédures qu'il met en place, cette nouvelle idée du Plan instaure partout le contrat, c'est-à-dire la négociation conclue par un accord, une programmation et des procédures d'évaluation.

M. Robert-André Vivien. Comment ?

M. Jacques Rimbau. En faisant payer les riches !

M. Jean-Pierre Sueur. Dans cette perspective, l'élaboration du Plan ne vise pas à diriger le corps social dans une société dont on postulerait qu'un jour ou l'autre elle cesserait de receler des contradictions.

Le but du Plan est de prendre acte des contradictions, des conflits et de proposer des méthodes d'arbitrage, de concertation, de négociation...

M. Robert-André Vivien. C'est un faux raisonnement !

M. Jacques Toubon. Ce n'est même pas un raisonnement !

M. Jean-Pierre Sueur. ... pour parvenir, par un mouvement dialectique entre le Gouvernement, les régions, les collectivités locales, les syndicats et les associations, à élaborer une orientation générale, mais aussi à spécifier, au sein de cette orientation, les droits, les devoirs et la marge d'autonomie de chacun.

M. Robert-André Vivien. Cela ne correspond pas du tout à ce qu'a dit M. le ministre d'Etat. Vous dites n'importe quoi !

M. Jean-Pierre Sueur. La société que nous préconisons, le socialisme dans la responsabilité qui est une autre forme d'organisation sociale, n'est compatible qu'avec cette autre forme de prévision et de programmation sociale qu'est le plan contractuel. Je me livrerai à cet égard à deux illustrations.

La première a trait à la recherche et au développement technologique. En ces domaines, l'un des enjeux principaux du Plan intérimaire consiste à accroître massivement la part de la recherche industrielle. Il est prévu en effet que l'industrie assurera la réalisation de plus de 60 p. 100 du programme de recherche, ce qui supposera des transferts importants de l'Etat vers les entreprises. La modalité des rapports entre pouvoirs publics, collectivités territoriales, régionales et entreprises sera nécessairement de l'ordre du contrat. L'exemple de la machine-outil est particulièrement éclairant. Les investissements en recherche et en développement doivent y être fortement accélérés si l'on veut rattraper le retard accumulé pour ce qui est, par exemple, des machines à commandes numériques et de l'ensemble de l'industrie des composants. Mais la structure industrielle actuelle n'est pas à la mesure de l'effort nécessaire. Il faut plus de cohérence, un meilleur partage des tâches et en même temps des aides publiques considérables. Tout cela devra s'organiser autour de contrats sous la triple modalité de contrats de spécialisation de la recherche, de contrats visant à la standardisation des composants, à l'intégration des différents stades de la production et, enfin, de contrats de développement. La procédure contractuelle permettra donc la cohérence tout en laissant aux partenaires du contrat la part d'autonomie que celui-ci aura stipulée et qui est nécessaire pour que la recherche, la production et l'innovation ne soient pas l'objet d'une gestion administrative ou bureaucratique, ce qui est d'ailleurs contradictoire dans les termes.

Il est clair — et j'ai cité à dessein l'exemple de la machine-outil — que cela tourne autant le dos au dirigisme qu'au libéralisme, car on a pu voir, dans le cas particulier de la machine-outil, à quel point l'addition des intérêts et des calculs privés pouvait conduire à l'échec. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si,

au cours des dernières années, l'investissement industriel régressait constamment en valeur relative dans notre pays et si cela allait de pair avec le déclin de la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, au refus du Plan, mais aussi à l'augmentation constante des profits des firmes performantes, qui ne se sont pas pour autant mués en investissements, car il n'existe pas de génération spontanée en la matière.

M. Robert-André Vivien. Vous êtes attendrissant de naïveté !

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien, je vous en prie. Ne vous dissipez pas à l'approche de la fin de la séance ! (Sourires.)

M. Robert-André Vivien. Je peux tout de même faire des commentaires !

M. Jean-Pierre Sueur. Le second exemple est celui de la politique en matière d'éducation.

A cet égard, le Plan intérimaire insiste, à juste titre, sur la nécessité de prendre en compte les inégalités, de mettre en œuvre une solidarité effective à l'égard des enfants les plus défavorisés. C'est notamment le sens de l'institution des zones d'éducation prioritaires. Ce Plan met aussi l'accent sur la formation et sur l'insertion professionnelle des jeunes.

Mais je crois que l'éducation est l'un des domaines où l'on ne pourra planifier que si l'on décentralise d'abord. Pendant longtemps, en ce domaine, le souci d'égalité s'est traduit par l'uniformité et le jacobinisme. Notre système éducatif est l'un des plus unifiés et centralisés des pays qui sont comparables au nôtre.

L'usage du mot « réforme », en la matière, a toujours, par le passé, correspondu à des mutations qui se voulaient globales mais qui se traduisaient le plus souvent par un conservatisme puissant, précisément parce qu'elles se voulaient trop globales, si bien que les différents ministres qui se sont succédés ont largement contribué à l'usure sémantique de ce beau mot de « réforme », sans rendre pour autant l'école mieux adaptée à la diversité des enfants et des adolescents.

L'urgence me semble être aujourd'hui de rendre du pouvoir en la matière au niveau des écoles, des communes et des régions. La recherche pédagogique est sortie exsangue des années de conformisme où on l'a enfermée. L'école est à réinventer, mais pourquoi faudrait-il qu'on la réinvente partout de la même façon, étant entendu qu'en ce domaine comme en d'autres il revient à l'échelon national de veiller à la cohérence d'ensemble, aux grandes professions, aux exigences du service public.

Il n'est nullement contradictoire de vouloir un grand service public de l'éducation et de dire qu'il doit être très largement et très fermement décentralisé. Tout dépend de l'idée qu'on se fait du service public.

Je ne pense pas que l'on puisse lutter contre les inégalités scolaires par des solutions centralistes : il faut au contraire avoir pour cela la possibilité d'inventer les réponses correspondantes aux situations diverses. Il est également nécessaire que l'on puisse rééquilibrer les formes d'enseignement, les matières, donner à chacun des éléments de formation professionnelle, ce qui fait partie inhérente de la formation générale et de la culture générale, sans que les équilibres, les répartitions, les méthodes soient nécessairement partout les mêmes.

En un mot, je crois qu'il faut planifier d'abord la décentralisation en matière d'enseignement et d'éducation si l'on veut pouvoir ensuite planifier tout court. La logique du plan négocié, élaboré à partir des mécanismes ascendants du plan contractuel laissant aux partenaires le degré d'autonomie que le contrat aura fixé...

M. Robert-André Vivien. Quel bla-bla-bla !

M. Jean-Pierre Sueur. ...s'appliquera donc en ce domaine comme dans les autres.

C'est dans ces termes qu'il faudra également envisager la nécessaire articulation entre l'autonomie des universités et la planification des enseignements et des recherches au niveau régional comme au niveau national.

M. Robert-André Vivien. Pauvre M. Rocard !

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre d'Etat, j'ai voulu, en dépit des interruptions fréquentes de M. Robert-André Vivien...

M. Robert-André Vivien. Je n'interromps pas, je commente !

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien, laissez parler M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. ...mettre l'accent sur certains points de méthode.

M. Robert-André Vivien. J'ai de l'estime pour vous, monsieur Sueur, vous êtes sincère. Mais quand je vois M. le ministre d'Etat en face de vous. Je suis effondré pour lui ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien, M. Sueur a seul la parole !

M. Jean-Pierre Sueur. J'ai voulu, disais-je, mettre l'accent sur certains points de méthode, sur une démarche, dont je tenais à saluer ici le commencement.

A cet égard, la préparation du Plan de cinq ans nous permettra d'aller plus loin, j'en suis convaincu, dans ce qui est, au bout du compte, la réappropriation des choix à moyen et à long terme, c'est-à-dire la réappropriation de la politique par les citoyens. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean Brocard et Jean Briane une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation des anciens militaires et marins de carrière.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 609, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 576 approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983 (rapport n° 592 de M. Jean-Paul Planchou, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 597 de M. Gustave Ansart, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 599 de M. Claude Evin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 603 de M. Alain Richard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée le samedi 12 décembre 1981, à une heure quinze.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Habillement, cuirs et textiles (emploi et activité).

109. — 12 décembre 1981. — M. Michel Inchauspé expose à M. le ministre de l'industrie qu'il y a dix ans, en 1971, l'industrie de la chaussure et de l'espadrille, avec les industries dérivées, employait un peu plus de 2000 salariés en Soule (Pyrénées-Atlantiques), dont environ 300 étrangers, principalement des Portugais. Les Etablissements Wood-Milne (semelles de caoutchouc et de plastique) employaient 558 personnes, dont quarante-sept étrangers. A cette époque, on dénombrait vingt-neuf entreprises et ateliers artisanaux et il n'y avait qu'une vingtaine de demandeurs d'emploi. En 1981, le nombre des entreprises est resté quasiment stationnaire (vingt-sept au lieu de vingt-neuf), mais par contre le nombre des salariés est descendu à moins de 1 500, ce qui représente une perte d'environ 600 postes de travail. Chez Wood-Milne les effectifs ont diminué de 200 personnes. Actuellement, il y a environ 300 demandeurs d'emploi dans le canton de Mauléon, une cinquantaine dans celui de Tardets. Les effectifs de travailleurs étrangers ont baissé d'une centaine et

les ouvriers qui venaient de l'extérieur (Oloron et Garazi) ont été licenciés pour la plupart. La plus grande partie des entreprises restantes doivent faire face actuellement à une crise sans précédent. Les commandes sont très rares et, sauf dans trois usines qui travaillent encore quarante heures par semaine, toutes les autres, y compris les industries dérivées, sont en chômage partiel et ne travaillent que trois jours et même deux jours par semaine. Cette situation concerne environ 700 personnes. A Hasparren, plus de 1 500 personnes travaillaient dans la chaussure il y a quinze ans. Elles ne sont plus que 650 environ et certaines entreprises connaissent, elles aussi, des difficultés. La crise qui vient d'être analysée est due, pour une grande part, aux importations étrangères, surtout en provenance des pays d'Extrême-Orient. Il lui demande quelles solutions ont pu être étudiées pour faire face au problème sur lequel il vient d'appeler son attention. Il semble, en ce qui concerne l'espadrille, que la solution devrait être recherchée dans le cadre du plan textile. Pour ce qui est des articles en cuir, il serait souhaitable d'appliquer aux importateurs français les méthodes utilisées par les Italiens, lesquels imposent à leurs importateurs la constitution d'un dépôt bancaire égal à la moitié de la somme correspondant à une commande effectuée à l'étranger. Cette obligation devrait normalement entraîner un ralentissement des importations, ou du moins leur enchérissement.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du vendredi 11 décembre 1981.

1^{re} séance : page 4667 ; 2^e séance : page 4675 ; 3^e séance : page 4703.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.		
Assemblée nationale :					
Débats :					
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone	Renseignements : 575-62-31
33	Questions	72	300		Administration : 578-61-39
07	Documents	390	720		TELEX
Sénat :					
05	Débats	84	204		
09	Documents	390	696		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1,50 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

